



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Contrôle international des drogues

Séances plénières de haut niveau en vue d'examiner l'état de la coopération internationale pour la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes : projet de résolution (A/48/L.12)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le premier orateur est Mme Wilma Zafra Turbay, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Colombie, à qui je donne la parole.

Mme Zafra Turbay (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) :

La Colombie attache la plus grande importance à ces séances plénières de haut niveau sur le contrôle international des drogues, qui sont organisées dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous félicitons d'avoir encouragé très activement l'organisation de cette manifestation alors même que l'intérêt manifesté pour cette question semblait moins soutenu.

Nul doute que c'est ici la tribune appropriée pour permettre à la communauté internationale d'apporter des réponses efficaces et percutantes à l'implacable défi que représente le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Le trafic des stupéfiants ayant acquis des dimensions nouvelles et des mécanismes de plus en plus perfectionnés, exige une réaction claire et efficace de la part de tous les Etats afin d'éliminer de manière concertée ses conséquences néfastes sur la société mondiale.

La Colombie s'inquiète de l'augmentation du taux de consommation, du trafic et de la production illicites des stupéfiants et des substances psychotropes. De même, elle est alarmée par le fait que le phénomène des drogues entraîne de plus en plus de délits criminels, tels que le narcoterrorisme, le trafic des armes et des explosifs, le détournement de précurseurs chimiques et le blanchiment de capitaux.

Malgré les efforts importants de la communauté internationale, nous pouvons dire calmement mais avec inquiétude que le problème de la drogue demeure toujours aussi grand et que ses manifestations gagnent en vigueur du fait de l'indolence de certains et de l'application inadéquate des stratégies sur lesquelles la communauté internationale s'est mise d'accord.

Mon pays s'est particulièrement efforcé de renforcer son système judiciaire au moyen d'une réforme institutionnelle qui comprend de nouveaux mécanismes d'enquête et de nouvelles procédures de poursuites judiciaires. Nous disposons donc aujourd'hui de solides institutions qui facilitent la stricte application de la justice dans le cadre du processus de modernisation de l'Etat.

Sur le plan international, la Colombie a participé activement au renforcement de la coopération. Dans la mesure du possible elle a mis à la disposition de la communauté internationale les espaces et les moyens, de même que les meilleurs éléments de ses ressources humaines, financières et techniques pour favoriser un

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.40

12 novembre 1993

FRANCAIS

meilleur échange d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, je suis heureux de confirmer devant cette assemblée que le Congrès colombien a approuvé en août dernier la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, adoptée à Vienne en 1988.

L'ampleur des phénomènes liés au problème de la drogue est si vaste que les instruments internationaux ne suffisent pas pour surmonter ce fléau. Chaque Etat doit les adopter et les mettre en oeuvre dans son cadre interne pour faire preuve ainsi d'un engagement réel. Les résultats obtenus dans cette lutte resteront précaires aussi longtemps que seront tolérés le libre commerce et le détournement de précurseurs chimiques, l'existence de paradis fiscaux et financiers qui facilitent le blanchiment des revenus illicites et le trafic d'armes et d'explosifs liés au trafic des stupéfiants.

Pour démanteler l'appareil financier des organisations criminelles, l'action internationale doit être axée sur un échange souple d'informations entre les systèmes financiers et les autorités de répression et de surveillance des transactions suspectes.

Bien que le montant de capitaux illicites investi dans l'économie colombienne soit très faible, des mesures de contrôle ont été mises en oeuvre pour rendre le système financier plus efficace en la matière. Grâce à l'initiative conjointe du secteur privé et des organismes nationaux de sécurité et d'enquête, il est plus facile de détecter, en collaboration avec d'autres gouvernements, le blanchiment de l'argent à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

S'agissant du trafic illicite d'armes et d'explosifs, il existe un lien évident entre ce trafic et la violence qui entraîne le trafic des stupéfiants. L'absence de moyens pour contrôler la vente et l'exportation d'armes dans certains pays, s'ajoutant aux ressources énormes dont disposent les organisations criminelles, a fait de ce trafic l'un des commerces les plus rentables.

La dégradation de l'environnement due aux cultures illicites, les forêts étant coupées sans discrimination, continue de causer des dommages irréparables aux écosystèmes andin et tropical. De plus, l'érosion provoquée par ces cultures nuit radicalement aux ressources hydrologiques, sujet qui revêt une importance vitale pour la communauté internationale.

Je tiens également à parler du grave problème de l'utilisation et de la consommation des stupéfiants et des substances psychotropes. Mon pays s'inquiète en particulier de l'augmentation soutenue des niveaux de la demande dans le monde. Il est indispensable que la communauté

internationale procède à une évaluation d'ensemble des politiques de contrôle et de prévention de la demande pour élaborer des stratégies renouvelées. La coopération active entre les Etats, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé, est un mécanisme indispensable pour atteindre les objectifs concernant la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réinsertion des toxicomanes.

Il est nécessaire de renforcer les mécanismes juridiques et financiers afin de rendre la coopération internationale plus efficace dans les différentes orientations de ses activités. Ces mécanismes comprendront, notamment, une coopération judiciaire dans l'échange d'informations et de preuves pour accélérer la mise en accusation et le jugement des narcotrafiants; l'harmonisation des législations afin de faciliter une action plus efficace, dans le contrôle et la prévention, et de provoquer une véritable diminution de la délinquance; et la coopération technique aux fins de divulguer et d'homologuer les stratégies et les mécanismes portant sur la prévention et la répression de ces activités.

Je propose à l'Assemblée que la Commission des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies se réunisse au plus haut niveau pour procéder aux évaluations nécessaires, adopter les recommandations et les mesures concrètes, élaborer de nouvelles stratégies qui améliorent l'efficacité pour atteindre les objectifs proposés et encourager les Etats à faire preuve de la volonté politique la plus ferme et la plus claire pour la mise en oeuvre de ces activités.

La Colombie, qui souhaite encourager la recherche dans ce domaine et faire partager aux pays affectés l'expérience qu'elle a acquise ces dernières années, est heureuse de faire part de la création d'un Centre d'étude et de recherche internationales sur le trafic des stupéfiants dans le cadre duquel nous espérons, conjointement avec d'autres pays intéressés, accroître les connaissances et améliorer les stratégies de la lutte contre ce sinistre fléau de l'humanité.

Je tiens à saisir cette occasion importante pour indiquer que le Gouvernement colombien reconnaît le travail accompli par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), organe chargé de la coordination de la coopération internationale dans le cadre du système de l'ONU. Nous tenons toutefois à insister sur le fait qu'il est important de doter ce programme de toutes les ressources nécessaires pour assurer l'opportunité et l'efficacité de ses activités. Le budget actuel ne permet que la mise en oeuvre de programmes pilotes dans certaines régions et dans certains pays alors que le problème exige une attention universelle.

Une fois de plus, nous exhortons tous les gouvernements à manifester leur volonté politique de mener

cette lutte dans laquelle nous sommes tous engagés de façon réaliste et avec une volonté tangible. Ce sont le bien-être et la survie de l'être humain qui sont en jeu. Nous devons nous consacrer résolument à l'édification d'une société fondée sur l'homme en tant qu'être rationnel, créatif et émotif qui cherche à progresser vers le nouveau millénaire dans la paix et l'harmonie.

Nos espoirs et l'avenir de nos enfants dépendent de la façon dont nous assumons nos responsabilités aujourd'hui.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Min (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de la délégation du Myanmar de vous voir présider, Monsieur le Président, les séances plénières de haut niveau de l'Assemblée générale sur le contrôle de l'abus des drogues. Dans votre déclaration d'ouverture de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, vous avez très justement souligné qu'il convient d'adopter une vision collective afin de transformer les rêves individuels en réalité. Dans nulle autre entreprise humaine ce besoin ne se fait autant sentir que dans celle qui est menée pour débarrasser le monde du fléau des drogues illicites.

Au cours des deux dernières décennies, l'usage de drogues illicites s'est propagé à une vitesse alarmante, affectant les individus, les familles, les communautés et les sociétés de nations du monde entier. La production, la distribution et la consommation illicites de drogues sont devenues un problème extrêmement grave, un problème qui représente un défi mondial et qui exige une réaction mondiale. Il est donc encourageant de noter la sensibilisation croissante de la communauté internationale à la nécessité de prendre fermement position pour venir à bout de la menace que le problème de la drogue représente pour l'humanité. Ces réunions plénières de haut niveau sont la manifestation de cette sensibilisation et du rôle de chef de file que joue l'ONU dans le domaine du contrôle de l'abus des drogues. Ma délégation est certaine que ces séances nous permettront d'évaluer l'application du Programme d'action mondial contre les stupéfiants illicites adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire sur les stupéfiants, en 1990, et qu'elles nous permettront également d'accroître la coopération internationale.

Le Myanmar estime qu'une action concertée s'imposera aux niveaux international et national pour relever le défi que représentent les drogues illicites. A cet égard, le Myanmar a assumé ses responsabilités tant dans le pays qu'à l'étranger. Parallèlement à ses campagnes contre les stupéfiants menées dans le pays, le Myanmar a pris une part active à des rencontres internationales sur les drogues

illicites, allant de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux stupéfiants au Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande de drogues et de lutter contre la menace de la cocaïne. Pour prouver notre volonté à cet égard, nous avons adhéré en juin 1991 à la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Par la suite, en janvier 1993, le Gouvernement du Myanmar a promulgué la Loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes harmonisant ses textes législatifs avec les grands traités internationaux auxquels le Myanmar est partie. Ces textes comblent également les lacunes des lois précédentes concernant la corruption, la saisie des biens et la conspiration.

Conformément au Programme d'action mondial contre les stupéfiants illicites de 1990, le Myanmar a coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et les pays voisins pour étendre les activités destinées à réduire les stocks de drogues illicites et à éliminer complètement la culture de l'opium dans le pays. Le Gouvernement du Myanmar a pris l'initiative, en juin 1992, de signer des accords avec la République populaire de Chine et le PNUCID de même qu'avec la Thaïlande et le PNUCID pour collaborer à la solution des problèmes de la production, du trafic et de l'abus illicites des drogues. Les Gouvernements du Myanmar et du Laos ont également convenu de coopérer à cet égard. Comme vous le savez, les Gouvernements du Myanmar, de la Chine, du Laos et de la Thaïlande ont signé hier, ici à New York, un Mémoire d'accord avec le PNUCID. Le Myanmar a également signé un accord sur le contrôle des drogues avec l'Inde, en avril dernier, et il a l'intention d'élaborer un accord semblable avec le Bangladesh.

Nous sommes certains que ces efforts de coopération au niveau sous-régional n'auront pas seulement pour résultat d'éliminer véritablement la culture de l'opium et le trafic des stupéfiants et des produits chimiques servant à raffiner l'héroïne et à produire d'autres drogues illicites, mais qu'ils réduiront également la demande de consommation locale tout en abordant le problème que pose le virus VIH-sida dont l'infection est liée à l'abus des drogues par intraveineuse.

Le Myanmar a poursuivi implacablement sa guerre contre la production, le trafic et la consommation illicites de drogues depuis qu'il a recouvré son indépendance en 1948. Ces dernières années, les efforts ont été intensifiés et le Gouvernement a procédé à l'application d'un programme de suppression de la drogue à l'échelle nationale. Nous savons que le problème des drogues illicites est complexe et qu'il doit être traité globalement. En conséquence, notre programme national à aspects multiples touche toute la gamme des activités de contrôle de la drogue, des mesures

de coercition juridique et de l'éducation aux cultures de remplacement et au traitement médical.

Dans le passé, notre stratégie portait essentiellement sur la destruction des champs de pavot, quelquefois à la main ou en recourant à la pulvérisation aérienne d'herbicides. Ces efforts ont eu un certain succès en ce qui concerne les problèmes de la production et du trafic, mais la pratique du déplacement des cultures et de la production de drogues le long des frontières et à travers les frontières, qui concerne les terrains difficiles ayant une topographie montagneuse, rend difficile le contrôle efficace si bien que ses effets sont en général limités. La situation a été encore aggravée par la présence de groupes de narcotrafiquants fortement armés dans les régions frontalières productrices de drogues.

Depuis la mise en place du Conseil d'Etat de restauration de l'ordre, une nouvelle approche a été adoptée. Reconnaissant que le problème des stupéfiants ne peut être détaché de celui de la pauvreté, mon gouvernement a lancé en 1989 un nouveau programme destiné à relever le niveau de vie des races nationales dans les régions frontalières et à réduire ainsi le fossé entre les citadins et les habitants des campagnes. Cette nouvelle approche est destinée à conquérir la population locale en la sensibilisant aux effets insidieux de la toxicomanie et aux souffrances humaines que l'opium et les autres drogues illicites laissent dans leur sillage. La clef de voûte de cette nouvelle approche consiste à fournir d'autres sources de revenus aux cultivateurs qui dépendent entièrement de la culture du pavot d'opium pour vivre. En conséquence, on met maintenant l'accent sur les programmes destinés à créer d'autres sources de revenus comme le remplacement des cultures, l'élevage, la promotion du commerce et l'exploration minière.

Parallèlement à ses programmes de lutte contre les stupéfiants, le Gouvernement applique depuis mars 1989, à titre prioritaire, un programme de mise en valeur des régions frontalières et des races nationales. Un ministère distinct a été créé en 1992, qui est chargé d'assurer la mise en valeur des régions frontalières et d'éliminer la culture du pavot.

La nouvelle approche du Gouvernement du Myanmar est conforme à la stratégie que recommande le Secrétaire général dans son rapport sur l'application par les Etats Membres du Programme d'action mondial. Cette approche prévoit, entre autres, de stimuler le développement rural dans les régions productrices d'opium en tant qu'autre élément clef de la stratégie d'élimination de l'opium. Comme l'indique le rapport, une des caractéristiques communes des régions productrices est d'être relativement éloignées, montagneuses et mal intégrées dans le développement économique et social national. L'objectif des programmes de développement rural est de réduire l'isolement des communautés de ces régions en améliorant les réseaux de

transport et de communications de même que les services sociaux et en y introduisant des cultures de substitution pour leur permettre de survivre. Le Gouvernement du Myanmar a appliqué précisément ce programme dans le but d'améliorer les réseaux de transport et de communication dans les Etats de Shan, Kachin, Rakhine, Chin et Kayah et dans la division de Sagaing, qui sont les éléments constitutifs de l'Union du Myanmar à la frontière de pays voisins.

Les deux programmes mis en oeuvre parallèlement par mon gouvernement — l'un sur les stupéfiants et l'autre sur le développement — se complètent. Des résultats sensibles ont été enregistrés. A la suite des mesures constructives prises par les autorités, qui traduisent leur totale confiance dans la politique de réconciliation nationale adoptée par le Conseil d'Etat chargé de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre ainsi que dans sa bonne volonté et sa sincérité, 10 groupes armés sont maintenant revenus dans la légalité. Ils coopèrent désormais avec le Gouvernement à la promotion de la paix et de la stabilité dans leurs régions respectives.

Les représentants du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et d'autres visiteurs qui se sont rendus au Myanmar ont eu la possibilité de se familiariser de première main avec le problème du trafic illicite dans le pays. Charles B. Rangel, membre du Congrès des Etats-Unis et Président du Comité spécial sur l'abus et le contrôle des stupéfiants de la Chambre des représentants ainsi que plusieurs de ses collègues du Sénat et de la Chambre des Etats-Unis qui se sont rendus au Myanmar dans le courant de cette année ont pu constater les résultats remarquables que le Gouvernement de mon pays a accomplis dans le domaine du contrôle des stupéfiants. J'ai déjà mentionné quelques réalisations, mais, étant donné leur importance, j'aimerais les répéter.

Le Myanmar a conclu des accords sur le contrôle des drogues avec la Chine et le PNUCID, ainsi qu'avec la Thaïlande et le PNUCID, en 1992. En avril 1993, le Myanmar a signé un accord sur le contrôle des drogues avec l'Inde et a déjà convenu d'en signer un autre avec le Laos. Hier, ici à New York, un Mémoire d'entente a été signé entre les Gouvernements du Myanmar, de la Chine, du Laos, de la Thaïlande et le PNUCID. Les principaux objectifs de cet accord sont l'élimination de la culture du pavot-opium grâce à l'application de programmes de développement économique et social, l'élimination du trafic des stupéfiants et des produits chimiques employés pour raffiner l'héroïne et la réduction de la demande et de la consommation locale de stupéfiants.

En coopération avec ses partenaires internationaux, le Gouvernement du Myanmar a arrêté cette année 12 personnes présumées coupables en vertu de son nouveau statut au motif d'association de malfaiteurs. Le

Gouvernement a promulgué une nouvelle loi sur les stupéfiants en janvier 1993, afin d'harmoniser des dispositions avec les grands traités internationaux auxquels il est partie. Le nombre de groupes d'étude sur la drogue dans le pays est passé de 5 en 1988 à 16 en 1992. Si besoin est, d'autres groupes spéciaux seront constitués. Il ressort des statistiques de 1992 que les saisies d'héroïne par les autorités ont augmenté de près de 50 % et que celles d'opium ont augmenté de plus de 35 % par rapport au total de l'année précédente. Les saisies d'héroïne sont presque semblables à celles dont fait état la Thaïlande, même si les Etats-Unis ont fait figurer le Myanmar sur la liste des pays non certifiés en tant que pays ne coopérant pas à la lutte contre le trafic des stupéfiants.

Le Gouvernement du Myanmar et la Drug Enforcement Administration des Etats-Unis ont entrepris une étude concernant la récolte de l'opium sur la base d'échantillons prélevés dans des régions représentatives du pays. C'est la première étude de ce genre dans le pays. En ce qui concerne la coopération entre les autorités du Myanmar et la Drug Enforcement Administration, je tiens à citer le passage suivant du rapport du chef du Bureau de la Drug Enforcement Administration de Yangon :

“Pendant toute la période où la Drug Enforcement Administration a été présente au Myanmar, aucun cas n'a été enregistré où une enquête en coopération avec la Drug Enforcement Administration et le Gouvernement du Myanmar aurait été compromise. Rares sont les pays où sont affectés des agents de la Drug Enforcement Administration qui puissent en dire autant.”

Les autorités du Myanmar ont pleinement répondu aux demandes de la Drug Enforcement Administration en vue de bénéficier d'une assistance dans ses enquêtes. A cet égard, le même fonctionnaire déclare :

“Dans certains cas, les renseignements fournis par le Gouvernement du Myanmar ont été plus nombreux que ceux qui lui avaient été demandés à l'origine.”

Les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar pour mettre en valeur les régions frontalières enregistrent des progrès notables. Le retour à la légalité, ce mois-ci, de l'Organisation pour l'indépendance du Kachin, l'un des plus grands groupes armés du pays, en est une preuve. Il est à noter que les représentants de ressortissants du Kachin ont fait part, à la conférence de presse qui s'est tenue le 14 octobre au Siège de l'ONU, de leur intention de mettre fin à la culture du pavot dans leur région d'ici à 1995.

Il ressort de ce que j'ai dit que le Gouvernement du Myanmar a pris des mesures sérieuses pour venir à bout du

problème de la toxicomanie et du trafic illicite. C'est un commencement. Toutefois, nous savons que seuls des efforts internationaux concertés permettront au monde de répondre au défi que représentent les drogues illicites. Les souffrances et la misère indicibles que la toxicomanie impose à nos sociétés et nations exigent que nous oeuvrions de concert pour mettre fin à l'abus des drogues et au trafic illicite.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :
Je donne la parole au représentant du Venezuela.

M. Taylhardat (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) :

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) est le résultat des efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres dans la lutte qu'ils mènent contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes.

On ne pourra apprécier l'étendue et la valeur de la stratégie mondiale d'action internationale, dont le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est la concrétisation, qu'avec le recul du temps et dans la mesure où tous les Etats intégreront dans leur législation et leur politique interne les éléments figurant dans les instruments adoptés ces dernières années, en particulier le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues de 1987 et le Programme d'action mondial de 1990. Il est certain que l'application sans réserve de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, dont mon pays a pris l'initiative, est un élément central de cette action.

Le Venezuela se félicite du travail important accompli par l'Organisation des Nations Unies, et en particulier par le Directeur exécutif du PNUCID, M. Giorgio Giacomelli, dans la lutte contre la drogue.

Il est un fait que les effets visibles provoqués et propagés par la consommation et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et les activités connexes ont encore aggravé les problèmes sociaux et économiques ainsi que la violence au sein d'un grand nombre de nos pays.

Le fait que cette situation, loin de s'améliorer, tende à s'aggraver nous oblige à poursuivre notre réflexion sur ses causes et sur les effets qu'elle induit dans le cadre socio-économique où vivent nos peuples. Cela nous permettra de déterminer les mesures correctives les plus adéquates.

La situation au Venezuela se caractérise par le risque permanent qui découle de l'utilisation de son territoire, à des

fins de transit, par les organisations criminelles qui font le trafic des drogues illicites. Son emplacement privilégié face à la mer, l'importance de ses espaces frontaliers et ses voies de communication sont les éléments déterminants qui font du Venezuela un pays de transit.

Les effets des opérations de transit ne se limitent pas à l'utilisation du territoire comme point de jonction avec le trafic international. En raison de la capacité offensive du trafic illicite, nous avons pu observer que les opérations de transit exercent une influence néfaste sur la sécurité frontalière, l'intégrité du commerce extérieur, la stabilité du système financier, l'intégrité civique et morale des fonctionnaires et des citoyens du pays, la santé publique et la souveraineté nationale dans son ensemble.

Les pays dits de transit ne servent pas seulement au transport de drogues illicites; ils servent aussi dans le transport des produits chimiques destinés à la fabrication clandestine de drogues et dans le transfert des capitaux engendrés par ces activités, lesquels, une fois légitimés, sont renvoyés dans l'Etat où est implantée l'organisation criminelle.

En dépit des conséquences dangereuses qui en découlent, la situation particulière des pays de transit a été un des aspects du problème global que représente le trafic des drogues illicites et qu'examine rarement la communauté internationale. Pour accroître l'efficacité de la lutte mondiale contre le trafic des drogues illicites, il est indispensable d'analyser et d'étudier à fond la situation de ces pays et les graves déséquilibres qu'ils connaissent en raison de l'influence négative que le problème exerce sur leurs structures économiques et sociales.

Pour ces raisons, le Venezuela considère que la question relative aux Etats de transit doit être examinée dans une perspective plus large. Nous nous réjouissons de constater que le projet de résolution que nous allons adopter à la fin du présent débat tient compte de notre préoccupation.

Ayant conscience de sa situation, le Venezuela a été amené à étendre ses activités de prévention, de contrôle, de vérification, d'enquête et de coopération internationale élargie aux multiples facettes du trafic international dans le processus de transit et à associer ce problème à la sécurité et à la défense nationales.

Il est impossible d'examiner les opérations de trafic interne indépendamment de la situation que crée le trafic de transit. Les saisies les plus importantes continuent d'être liées à des opérations réalisées sur des voies de jonction internationale. Cet état de fait ne permet pas d'établir un jugement sur la situation interne, surtout si on considère que les diverses opérations qui se déroulent dans le cadre du

processus de transit ne sont pas toujours du ressort de l'organisation criminelle implantée dans le pays. Ces opérations peuvent s'expliquer par la volonté d'éviter d'appliquer des mesures répressives dans une région donnée.

Par suite des mesures intensifiées de défense menées le long de nos frontières et des enquêtes dirigées sur quelques-unes des activités commerciales dans les Etats frontaliers et sur le transit des personnes, entre autres actions accomplies par les organes policiers, il a été possible d'intercepter certaines associations internationales qui tentaient d'utiliser notre territoire pour transférer vers l'extérieur des capitaux d'origine illicite.

L'enquête actuellement menée, qui est encore secrète, constitue un important précédent pour la constatation du délit que la jurisprudence et la nouvelle loi vénézuéliennes qualifient de légitimation de capitaux et pour la définition plus précise de l'ampleur des opérations de transit.

Sur la base de l'expérience acquise, il importe que, dans le cadre des activités de prévention et de mobilisation de la communauté, de prévoir une démarche de rééducation des consommateurs en cours de réinsertion afin d'augmenter leur capacité de travail en tant que moyen efficace de réduire la demande destinée à la consommation illicite.

L'attrait qu'exerce le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes vient de la possibilité de réaliser de gros bénéfices en peu de temps. Ce commerce s'appuie sur deux piliers : l'offre et la demande. Les deux sont si profondément reliés qu'il est presque impossible de considérer le problème et ses conséquences sans prendre en compte l'importance qu'ils ont tous deux.

Au cours des dernières années, l'action nationale et internationale a été axée plus vigoureusement sur la lutte contre l'offre. Cela a, dans une certaine mesure, éloigné l'attention de la mise en oeuvre d'une politique efficace de lutte contre la demande illicite. Dans de nombreuses réunions tenues au sein d'instances internationales, on a noté une tendance toujours plus forte vers l'augmentation de la demande et la préférence que montraient les trafiquants à introduire et à distribuer la drogue destinée à la consommation dans des lieux où sa valeur marchande est sensiblement plus élevée.

Ce tableau inquiétant nous amène à envisager la nécessité de définir des stratégies de grande portée pour empêcher les mouvements clandestins de drogues destinées à la consommation dans les Etats où se manifeste une grande demande de drogues illicites. La réduction des marchés de distribution et de consommation serait une solution efficace, car faute de disposer de lieux profitables pour vendre le produit, l'incitation à le produire et à le cultiver n'existerait

plus. Cela améliorerait en même temps la situation des pays de transit.

Cet élément clef du problème exige que nous tenions compte du quatrième paragraphe de l'article 14 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et que nous accordions la priorité aux programmes dont l'objectif est de lutter contre la demande illicite.

Pour éviter que les produits chimiques et les précurseurs employés par l'industrie chimique ne soient détournés vers des usages illicites, le Venezuela applique depuis 1985 un régime administratif de vérification et de contrôle des opérations commerciales d'importation et d'exportation de ces produits.

La réforme, récemment promulguée, de la loi spéciale sur les drogues adoptée en 1984 a été approuvée par la législature vénézuélienne afin d'améliorer et d'étendre le régime établi antérieurement et de l'adapter aux dispositions de la Convention de Vienne de 1988 et aux normes figurant dans le règlement modèle élaboré par la Commission interaméricaine de contrôle de l'abus des drogues et entériné par l'Organisation des Etats américains (OEA). En vertu de la réforme législative, les opérations d'importation et d'exportation doivent être enregistrées et on doit obtenir un permis spécial. La procédure d'octroi de ces types d'autorisation est sujette à la procédure établie par la Convention de Vienne.

Pour que le contrôle des importations soit efficace, il est nécessaire que les exportateurs redoublent de vigilance et renforcent leur contrôle des exportations et qu'ils participent au système d'échange d'informations sur les opérations commerciales concernant ces produits.

En général, nous considérons que l'élargissement du système volontaire d'estimations des quantités qu'exigent les besoins industriels, analogue à celui qui a été créé pour les stupéfiants et les substances psychotropes, constituerait un progrès considérable vers le développement de la vérification.

Le problème des drogues ne doit pas être envisagé uniquement du point de vue des pays de production, de transit, de consommation, de destination ou de blanchiment d'argent, ni exclusivement d'une manière mondiale ou universelle. Une orientation régionale est également nécessaire pour permettre de tirer parti des capacités de coopération des pays d'une région donnée qui sont affectés par ce fléau ainsi que des possibilités de coordination pour définir les politiques et les actions communes.

Les pays du continent américain et des Caraïbes feraient un pas dans la bonne direction s'ils convenaient de se fixer

comme objectif de convertir la région en une zone exempte de drogues d'ici la première décennie du siècle prochain. Nous savons qu'il s'agit d'un objectif ambitieux, mais si tous les pays affectés — par la production, la consommation, le transit ou le blanchiment d'argent — établissaient un plan commun, ils pourraient tout au moins, même sans atteindre leur objectif d'ici à la date prévue, réaliser d'importants progrès dans la mise au point d'un programme concerté et coordonné de lutte contre le problème de la drogue dans toutes ses dimensions. Des initiatives analogues dans d'autres régions du monde seraient tout aussi bénéfiques.

Mon pays est fermement convaincu que la coopération internationale joue un rôle essentiel dans la lutte contre le problème de la drogue. Le Venezuela appuie résolument toutes les initiatives et les actions entreprises à cette fin par la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de donner la parole à l'orateur suivant dans le cadre du débat, j'informe l'Assemblée qu'en raison du nombre important d'Etats Membres toujours inscrits sur la liste des orateurs, la séance plénière de cet après-midi sera prolongée au-delà de 18 heures jusqu'à 19 h 30 au moins, à titre de mesure extraordinaire et à l'aide d'un supplément de services de conférence pour ces séances de haut niveau. Une fois de plus, je demande aux orateurs d'essayer de s'en tenir aux limites de temps prévues.

L'Assemblée générale poursuivra et conclura le débat sur cette question demain après-midi.

Je donne maintenant la parole à M. Zainuddin Abdul Bahari, Directeur de l'Equipe spéciale chargée de la lutte contre les stupéfiants en Malaisie.

M. Bahari (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) :

Nos séances ici marquent une fois de plus la volonté commune de la communauté internationale d'aborder collectivement le fléau de l'abus des stupéfiants et du trafic illicite. Cette série de séances est importante et opportune, car la guerre contre ce fléau est loin d'être finie. Selon les rapports du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues (PNUCID), de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), la situation reste sombre et nous menons dans certaines régions des batailles perdues d'avance. Ces séances nous permettent donc de faire le point de la situation et de nous consacrer aux tâches pénibles qui nous attendent tous. Pour arriver à des résultats décisifs, des efforts dirigés contre la toxicomanie et le trafic illicite exigent l'adoption d'une méthode d'approche globale continue, équilibrée et multidisciplinaire.

Comme d'autres, nous pensons que l'état de la coopération internationale pour lutter contre la toxicomanie et le trafic illicite demande à être réévalué. La profusion de questions et de participants, sur des plans à plusieurs niveaux et étroitement liés, fait que la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite est une entreprise complexe et très difficile. Nous devons mieux coordonner notre travail pour ne pas perdre de vue nos objectifs, nos priorités et nos stratégies et maintenir notre cohésion dans la lutte contre ce fléau. A cet égard, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le Programme d'action mondial devraient être constamment réexaminés et mis à jour.

Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies assume le rôle directeur dans la rationalisation du travail pour éviter tout double emploi et pour assurer la coordination et la complémentarité des efforts. Le rapport du Secrétaire général sur l'"Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues" (A/48/329) ne mentionne que quelques institutions comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Bureau international du travail (BIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la culture (FAO). De toute évidence, d'autres institutions doivent participer activement à cette lutte.

Le PNUCID a été créé pour répondre au besoin d'aborder la menace des drogues de façon collective, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle central de coordination. Pour jouer ce rôle, il faut que les activités de l'ONU soient compatibles avec les efforts et les objectifs des gouvernements nationaux et qu'elles les complètent. Le PNUCID doit s'efforcer de coopérer et de valoriser au maximum les activités des Etats et non se substituer à eux. Le PNUCID doit aussi prendre pour guide la Commission des stupéfiants, principal organe décideur. La Commission elle-même, qui a été élargie, doit maintenant être plus active et plus efficace.

La mise au point de plans généraux nationaux pour appliquer le Programme d'action mondial est un bon point de départ pour la coopération internationale dans ce domaine. Pour être efficace, le Programme doit être appliqué de concert avec les politiques et les stratégies nationales. La Malaisie félicite le PNUCID des initiatives qu'il a prises aux niveaux régional et sous-régional pour aider les nations à appliquer le Programme, surtout en élaborant des plans nationaux d'ensemble. La Malaisie a mis au point dès 1985 un plan d'ensemble sectoriel pour les mesures antistupéfiants, et nous nous redisons prêts à apporter l'aide nécessaire au PNUCID pour formuler des stratégies et pour élaborer ces plans généraux.

Avec les stratégies nationales et internationales, les sociétés doivent être suffisamment bien informées et sensibilisées pour leur permettre de réagir positivement à ces initiatives. La Malaisie appuie les grandes lignes de l'approche envisagée par le Programme d'action mondial pour une stratégie internationale englobant la réduction de la fourniture illicite des stupéfiants et de substances psychotropes; la limitation de la demande par la prévention de la toxicomanie et le traitement; la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes; l'élimination de la fabrication et du trafic illicites de stupéfiants; et la réglementation du marché international de drogues à des fins médicales et scientifiques.

La prévention est un élément décisif de la lutte contre la toxicomanie. Le rapport du Secrétaire général mentionne deux principes importants concernant la réduction de la demande. Le premier principe fait intervenir la question d'un programme de réduction de la demande qui exige la participation de tous les secteurs de la société et de la communauté internationale. Le deuxième principe porte sur la nécessité de mettre l'accent sur des groupes particulièrement vulnérables. Des textes législatifs suffisants et appropriés doivent être promulgués et des ressources suffisantes doivent être allouées en tant que mesures préalables à toute mise en oeuvre durable de programmes de réduction de la demande.

L'expérience de la Malaisie confirme que les mesures de réduction de la demande sont appelées à jouer un rôle important dans la lutte contre le fléau de la toxicomanie et du trafic illicite. Nous sommes également convaincus que pour que ces mesures soient efficaces, les gouvernements nationaux doivent faire preuve de la volonté nécessaire. Le nombre de mesures législatives visant à contrôler les personnes soupçonnées d'abus nous permet d'évaluer l'ampleur du problème de l'abus des stupéfiants. Il y a là une base solide pour formuler des stratégies de réduction de la demande. Il est tout aussi important de soumettre les toxicomanes avérés à un traitement et à une réadaptation obligatoires. Un traitement obligatoire et efficace peut contribuer sensiblement à réduire la demande de drogues illicites.

Ces mesures exigent des crédits financiers importants, qui peuvent dépasser les capacités financières de nombreux pays. Notre étude doit donc se tourner vers d'autres moyens de financer ces activités, notamment vers celui qu'offre la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Une institutionnalisation des efforts de coopération destinée à réduire la demande au niveau régional est également importante. La Malaisie est convaincue que la création d'un mécanisme destiné à traiter les questions

touchant la réduction de la demande n'a que trop attendu. A cet égard, il est recommandé que le PNUCID établisse des rencontres régionales structurées dans le sens de ces réunions régionales des chefs de service chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues.

La récente réunion de l'HONLEA (Asie) tenue à Séoul a mis en relief une constatation inquiétante. Il semble y avoir un déclin de l'importance attachée par les gouvernements nationaux aux problèmes des stupéfiants. C'est assez paradoxal étant donné que les problèmes liés à la drogue sont de plus en plus nombreux, comme la transmission du virus VIH, sida, et le blanchiment de l'argent. La communauté internationale doit faire preuve d'une vocation et d'une détermination plus fermes pour ce qui est des mesures destinées à freiner et à empêcher la toxicomanie.

L'élimination de la production illicite de drogues est un autre domaine qui exige une action internationale rapide, étant donné que le lien qui existe entre la pauvreté et la production des drogues est généralement reconnu. La question n'est pas aussi simple que celle qui concerne les cultures de remplacement, car elle englobe le développement social, les particularités culturelles et la sécurité des agriculteurs pauvres qui sont obligés de cultiver la coca ou le pavot à opium. Tant que n'auront pas été cernées la portée et les conséquences considérables de ce problème, toutes les mesures bien intentionnées resteront sans effet.

La clef de voûte de l'effort consenti par l'ONU pour éliminer la production de drogues doit reposer sur les autres moyens pratiques de subsistance dont pourraient disposer les cultivateurs de plantes fournissant des stupéfiants. Une proposition intéressante émanant du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) concerne une conversion des créances en activité, en vertu de laquelle une partie du paiement de la dette officielle des pays fortement endettés serait consacrée à des activités de développement de substitution. Tout en saluant cette proposition, nous tenons à souligner qu'il convient de prévoir des directives claires si on veut que ces objectifs soient atteints.

La suppression du trafic des drogues illicites est un autre aspect pertinent de la lutte contre l'abus des drogues. Malheureusement, on a trop insisté au cours des années sur le montant des ressources attribuées à cet aspect particulier et sur leur répartition inéquitable. Dans leurs premiers efforts, la plupart des pays se sont surtout attachés à l'application des lois et à l'interdiction. L'ONU elle-même continue d'être influencée par ce raisonnement, qui s'est manifesté par l'accent excessif qui est placé sur les mesures d'application de la loi en matière de drogue. Cela était peut-être inévitable puisqu'on pensait au début qu'en arrêtant le courant des drogues, le problème de la drogue serait

éliminé. La vérité, toutefois, est que la suppression du trafic et de la distribution de la drogue n'est pas la panacée au problème de la drogue. Aujourd'hui, aucun pays ne peut prétendre avoir réussi à réduire l'afflux de drogues. Il n'y a pas eu de réduction dans la production, la fabrication et la consommation illicites ni dans le trafic des drogues. Au contraire, on a enregistré en fait un accroissement dans la production des drogues. Il convient par conséquent que le PNUCID adopte une attitude équilibrée et équitable dans ses programmes et dans ses activités, sans s'orienter essentiellement vers l'application de la loi.

Nous souscrivons à l'observation contenue dans les rapports de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du PNUCID, selon laquelle il faut que les pays membres montrent leur attachement à la lutte contre la toxicomanie en ratifiant les trois instruments internationaux principaux en la matière et en y adhérant : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Cette participation aidera les efforts nationaux de contrôle et permettra aux pays de contribuer aux activités internationales. C'est crucial dans le cas des pays nouvellement indépendants, dont la non-adhésion à ces instruments en fera des cibles pour les trafiquants de drogues. La Malaisie a ratifié la Convention de 1988 au début de l'année.

Il convient d'actualiser les législations nationales pour qu'elles soient conformes aux traités internationaux sur les drogues. Il va sans dire que les pays devraient disposer des cadres juridiques appropriés pour faire face au problème de la drogue, car l'absence de lois fondamentales sur les stupéfiants nuit à la coopération internationale. Ceci s'applique tout particulièrement aux nouveaux Etats indépendants, comme ceux de l'Europe et de l'ex-Union soviétique.

Les institutions spécialisées des Nations Unies, dont le PNUCID et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et les organismes internationaux chargés de faire respecter la loi doivent agir de concert et partager et collaborer aux efforts déployés en vue de faire face aux organisations se livrant à des activités criminelles organisées, au terrorisme et au trafic d'armes, financés par les revenus tirés du commerce illégal de la drogue. La Malaisie a toujours prôné la normalisation du traitement des délits liés à la drogue. Aucun criminel ne devrait pouvoir trouver refuge ou asile dans des pays qui imposent des peines minimales pour les crimes liés aux drogues, que ce soit pour trafic illicite ou blanchiment de capitaux. Il faut que les pénalités imposées soient les mêmes et qu'elles constituent une dissuasion suffisante pour les coupables. La Malaisie

inflige les sanctions les plus rudes, ce qui montre qu'elle a la ferme intention d'œuvrer à l'instauration d'une société exempte de drogues tout en démontrant tout aussi fermement qu'elle abhorre les crimes liés à la drogue.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que pour la Malaisie, il convient de constamment revoir les efforts accomplis conjointement pour lutter contre cette menace. La menace que font peser la toxicomanie et le trafic illicite change constamment de forme et d'intensité. Nous devons devancer les criminels en accomplissant la tâche que nous avons entreprise pour les vaincre. Nous devons continuer à adhérer fermement à nos convictions et à nos principes. Nous devons résister à la tentation d'agir unilatéralement pour changer les données du problème en envisageant de légaliser les drogues et de les classer en drogues dures et douces. Enfin, nous devons renforcer notre volonté internationale collective et nos efforts afin de lutter avec succès contre ce fléau de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Je donne la parole à M. Carlo Larreategui, Ministre de la justice de l'Equateur.

M. Larreategui (Equateur) (*interprétation de l'espagnol*) :

Avant de commencer mon intervention, je voudrais exprimer au représentant du Panama les condoléances de ma délégation à la suite du décès de M. Julio Linare, Ministre des relations extérieures de son pays.

L'Equateur s'est rendu à cette grande réunion — à laquelle j'ai eu le grand privilège de participer — convaincu que s'offrait là l'occasion unique de trouver ensemble une réponse au défi que pose à tous le trafic des stupéfiants, qui, associé au terrorisme, à la violence et à la corruption, menace la paix sociale et la démocratie et compromet gravement l'avenir de nos peuples.

Il est possible qu'à ce stade du débat, tout, ou presque, ait été dit à ce sujet. La seule nouveauté dans mes paroles sera peut-être la façon dont je les prononcerai. C'est pourquoi, Monsieur le Président, et pour me conformer à la recommandation que vous nous avez faite d'être brefs dans nos interventions, je me bornerai à exposer ce que mon pays fait ou entend faire en général sur la question qui nous réunit et sur ce qu'il attend de la communauté internationale.

La situation géographique de mon pays en a fait, malheureusement, un maillon de la chaîne du transit illicite des stupéfiants entre l'Amérique du Sud et les Etats-Unis et l'Europe. Dans la région, l'Equateur sert de pont entre les producteurs de coca et les centres de traitement et de distribution. De même, les précurseurs chimiques destinés

aux centres de raffinage passent par l'Equateur pour revenir par la même route sous forme de drogue déjà traitée, qui est acheminée vers les marchés de consommation. C'est en outre un lieu important pour le blanchiment de l'argent.

Malgré la situation complexe où se trouve mon pays, le Gouvernement a réagi fermement et sérieusement face à ces activités délictueuses qui menacent non seulement le tissu moral de la société, mais également l'intégrité de ses institutions juridiques, sociales et de maintien de l'ordre public. La réaction des autorités compétentes face à ces défis a été rapide et sévère. Sur le plan de l'action policière, les principaux responsables de ces délits ont été incarcérés et leurs nombreux avoirs confisqués. Pour l'année en cours, près de 7 080 kilogrammes de cocaïne, 306 kilogrammes de pâte de cocaïne et 216 kilogrammes de marijuana ont été saisis. Sur le plan administratif, le Conseil national de contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, que j'ai l'honneur de présider, a été créé. C'est un organisme autonome et indépendant, qui est chargé de la prévention, du contrôle et de la surveillance des précurseurs chimiques et de la réadaptation des consommateurs dont s'occupe le Ministère de la santé.

D'autre part, la politique ferme et décidée du Gouvernement équatorien, présidée par M. Sixto Durán Ballén, est de s'opposer par une lutte sans trêve au trafic illicite des drogues, position que nous avons réaffirmée au récent sommet des chefs de service du Groupe de Rio qui a eu lieu à Santiago du Chili. A cette fin, toutes les ressources humaines, techniques et matérielles dont dispose la nation seront mobilisées. Cette année, un plan national quinquennal a été adopté pour la prévention et le contrôle des drogues, dont les objectifs sont les suivants : réduire l'offre et la demande de drogues; faire de la prévention intégrale un exercice quotidien visant à développer une population physiquement, psychiquement et socialement saine; intégrer les contenus des programmes d'éducation préventive dans les secteurs de l'enseignement régulier et spécialisé et entreprendre parallèlement un vaste plan de formation d'enseignants; protéger le citoyen équatorien, qui est notre meilleur potentiel de richesse intellectuelle, matérielle, historique et culturelle; promouvoir la participation de volontaires, en particulier des organisations non gouvernementales, dans les programmes et projets de lutte contre l'usage illicite des drogues; coordonner les actions avec les organismes spécialisés en vue du renforcement technique et opérationnel des organes exécutifs au plan national; adopter des programmes de substitution en matière de culture, d'industrialisation et de commercialisation de produits utiles pour l'homme susceptibles de contrecarrer la production, la consommation et le trafic des drogues et de sauvegarder les valeurs éthiques et morales de l'individu, de la famille et de la société.

Sur le plan juridique, l'Equateur a signé et ratifié de nombreux instruments juridiques multilatéraux de lutte contre les drogues. Il convient souligner qu'il a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention de Vienne de 1988 sur le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, dont les principes ont été intégrés dans la Loi équatorienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes promulguée le 17 septembre 1990. Au niveau bilatéral, l'Equateur a conclu divers accords avec les pays de la région andine ainsi qu'avec l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique, comme aussi avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique.

Ma délégation se félicite de l'heureuse initiative prise par notre organisation de tenir ces séances de haut niveau afin de répondre à l'inquiétude qu'ont de nombreux pays de voir relégué au second plan le thème de la coopération internationale dans la lutte contre la drogue. A cet égard, nous sommes d'accord avec M. Giorgio Giacomelli, directeur exécutif du PNUCID, qui nous a rappelé hier que ce thème constitue une menace mondiale aussi importante — sinon plus — que d'autres maux qui accablent l'humanité en cette période de crise.

C'est pourquoi, l'Equateur est convaincu que cette entreprise difficile exige de tous les Etats qu'ils se montrent solidaires. Pour sa part, mon pays continuera à se consacrer assidûment à l'adoption de mesures internes visant à lutter contre les multiples manifestations négatives et corruptrices du trafic des stupéfiants.

Dans cet ordre d'idées, nous pensons aussi que les pays consommateurs devraient prendre le même engagement et considérer cette grande croisade comme une importante campagne dans le déroulement de laquelle le principe de la responsabilité commune doit être pleinement reconnu. D'où la nécessité de plus en plus urgente d'allouer des ressources et une aide internationale suffisantes pour nous permettre de faire disparaître à jamais ce fléau, devoir sacré que nous impose la responsabilité de l'avenir de nos peuples.

Comme de nombreux autres orateurs l'ont souligné ici, la lutte contre le trafic des drogues exige une action décidée et coordonnée de tous les peuples du monde, une action où il n'y a pas de place pour l'indifférence. Mon pays continuera résolument la lutte entreprise et prêtera son concours aux autres Etats dans la mesure de ses possibilités de façon à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'heure exige moins de rhétorique et plus d'action.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au général El Sayed Lotfi Gheith, Ministre adjoint de l'intérieur de l'Egypte.

M. Gheith (Egypte) (*interprétation de l'arabe*) :

J'ai l'honneur et le plaisir de participer à cette séance de haut niveau au nom du général Hassan El Alfy, Ministre de l'intérieur de l'Egypte, qui présente à l'Assemblée ses compliments sincères et ses meilleurs vœux pour cette session de l'Assemblée générale.

Cette réunion reflète la détermination de la communauté internationale de poursuivre sa lutte globale contre le fléau que représentent les stupéfiants. Elle démontre également le sincère désir de nos peuples et gouvernements d'intensifier nos activités de lutte contre la drogue et de mettre au point des techniques plus efficaces pour faire face à ce problème qui continue d'être l'une des questions les plus graves aux niveaux tant national qu'international. Nous sommes certains qu'au cours de cette séance, nous serons en mesure de formuler des recommandations effectives qui, lorsqu'elles seront appliquées, contribueront à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'Egypte a été l'un des premiers Etats à reconnaître la gravité du problème des stupéfiants. Il faut dire à son crédit qu'elle a été la première à promulguer une loi pénalisant la culture et l'importation de chanvre indien, en 1879, et à créer en 1929, un service de détection et de répression, spécialisé dans la lutte contre les drogues illicites, à savoir, l'Administration générale de lutte contre les stupéfiants, que j'ai actuellement l'honneur de présider.

L'Egypte a également participé efficacement à la promotion d'efforts internationaux pour combattre et contrôler les drogues en adhérant aux diverses conventions internationales sur la question.

L'Egypte a continué de jouer un rôle actif dans la Commission des stupéfiants depuis sa création en 1946, et est également membre de sa sous-commission pour le Proche et Moyen-Orient.

Au niveau régional, l'Egypte joue un rôle de premier plan dans la sphère d'influence arabe et africaine. Elle se consacre, avec les différents Etats concernés, à la coopération et à la coordination de la lutte contre le trafic illicite des drogues dans notre région et contre le trafic de transit vers d'autres régions du monde. Les nombreuses conférences au niveau des chefs de services de répression arabes et africains que l'Egypte a organisées et auxquelles elle a participé, ainsi que nos efforts conjoints, ont permis d'instruire un certain nombre de cas internationaux importants, aussi bien en Egypte qu'ailleurs. Dans le domaine de la formation, l'Egypte apporte une importante contribution à la formation de fonctionnaires des services de

répression arabes et africains et participe à la mise en oeuvre dans ce domaine de la stratégie des Nations Unies dans la région. Nos efforts dans ce sens ont reçu un encouragement notoire lorsque la ville du Caire a été choisie, en 1990, comme siège du premier Centre de formation régional des Nations Unies établi en Afrique.

A un autre niveau, nous coopérons également avec un certain nombre d'Etats amis, en particulier, l'Allemagne fédérale, par l'organisation conjointe de cours à l'intention des fonctionnaires africains.

Dans le cadre des paramètres définis par le principal objectif de cette réunion, à savoir l'évaluation de nos efforts et de nos réalisations dans le domaine de la coopération internationale, je voudrais présenter les avis et les efforts de l'Egypte, essentiellement pour ce qui est de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies de 1988 et du Programme d'action mondial.

Dans le domaine de la criminalisation et de la pénalisation, l'Egypte a promulgué, en 1989, une nouvelle loi, largement inspirée par les dispositions de la Convention de 1988.

En ce qui concerne la confiscation des avoirs provenant des stupéfiants, la législation égyptienne autorise la confiscation des revenus criminels liés à la drogue, et de tout terrain et moyen de transport utilisés pour commettre un tel crime. Les autorités égyptiennes accordent un degré de priorité élevé à la coopération avec tous les Etats concernés dans ce domaine, dans le cadre des conventions internationales et de la législation nationale. Nous espérons profiter, dans un avenir proche, de la formation et des services consultatifs, ainsi que de l'assistance technique qui seront fournis aux Etats Membres par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, dans le cadre des efforts visant à mettre en oeuvre le Programme d'action mondial.

L'Egypte coopère avec d'autres Etats Membres, tant pour ce qui est de l'extradition que de l'échange de prisonniers, conformément aux normes du droit international, avec les réserves touchant l'extradition de prisonniers étrangers, dans les cas liés à la drogue, à savoir que l'extradition de ces prisonniers ne devrait avoir lieu que lorsqu'ils ont fini de purger intégralement en Egypte les peines prononcées par des tribunaux égyptiens.

L'Egypte autorise les chargements de drogues à pénétrer sur son territoire ou à transiter sous la surveillance des services de répression, ce qui nous a permis de procéder à l'arrestation de trafiquants et d'instruire plusieurs cas internationaux importants, en coopération avec les autorités policières et douanières d'un certain nombre de pays arabes,

asiatiques et européens ainsi qu'avec les services de répression américains.

S'agissant du contrôle des précurseurs, des produits chimiques et des solvants utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, nous avons mis nombre de ces substances sous le contrôle des douanes et de la sécurité afin de contrôler toutes les autres substances énumérées dans les tableaux I et II de la Convention de 1988.

En ce qui concerne le trafic de transit des stupéfiants, l'Egypte participe avec les Etats amis à des programmes communs pour lutter contre les opérations de trafic de transit des stupéfiants; ces programmes utilisent des bases de données détaillées et exactes.

La délégation égyptienne fait appel à l'ONU et à tous les Etats Membres en mesure de le faire, pour qu'ils prennent d'urgence des mesures efficaces pour appuyer les activités de lutte en Afrique et redoubler leur contribution à cet effort — qui, jusqu'à présent, n'a pas dépassé 6 % des montants affectés par l'ONU au Programme de contrôle des drogues en 1992, une contribution très modeste en vérité compte tenu des graves indications selon lesquelles le continent africain est de plus en plus utilisé comme voie de transit du trafic illicite. Je voudrais également souligner l'importance d'aider l'Afrique à alléger les effets de certains problèmes qui contribuent à aggraver la situation de la drogue, tels que le chômage, la dette extérieure, la sécheresse et la désertification, en créant de meilleures possibilités de développement en Afrique et en ouvrant les marchés des Etats riches aux produits de ce continent.

S'agissant de la détection et de l'élimination des cultures illicites, les institutions égyptiennes chargées de la répression déploient sans relâche des efforts vigoureux visant à détecter et à détruire les cultures illicites. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts dans ce domaine avec l'appui des Nations Unies qui nous prêtent assistance dans le cadre d'un programme à long terme prévu jusqu'en 1995. Nous avons signé la toute dernière convention pertinente de ce programme au Caire le 28 septembre dernier.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer notre sincère reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et à son Directeur exécutif, M. Giorgio Giacomelli, pour son appui efficace qui nous a permis de renforcer nos efforts visant à réduire la zone de culture de plantes narcotiques illicites et à limiter le flux de drogues en Egypte et dans d'autres pays.

D'autre part, nous espérons que, en coordination avec les organes compétents de l'ONU et en coopération avec les

pays développés, le PNUCID adoptera un programme international basé sur des techniques de pointe pour assurer la détection précise et périodique des cultures illicites dans les diverses parties du monde et leur destruction. Ce programme devrait être élaboré en consultation avec les Etats producteurs et doit tout à la fois formuler les restrictions qui assureront la sécurité et la souveraineté de ces Etats et tenir compte de la sécurité de la population et de l'environnement.

Nos espoirs d'un monde exempt de drogues ne seront pas réalisés par les bonnes intentions, aussi sincères qu'elles soient, ni par les efforts individuels, aussi efficaces soient-ils. La réalisation de cet objectif exige un effort collectif sincère et dévoué et le recours aux mécanismes créés par les instruments internationaux, dans un esprit nouveau qui transcende les formalités et les intérêts étroits et qui choisisse de manière décisive de mener la lutte internationale indispensable contre ce fléau terrifiant.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à l'Assemblée générale afin qu'elle demande aux dirigeants du monde d'intensifier leur coopération mutuelle pour faire face à toutes les menaces et à tous les défis auxquels la communauté internationale est confrontée, en particulier ceux que constituent les stupéfiants et le terrorisme. Une action créatrice dans ce domaine serait indubitablement le meilleur legs que nous pouvons laisser à nos enfants, à nos petits-enfants et à l'humanité tout entière, qui, au seuil du XXIe siècle, aspire à un monde meilleur, plus radieux, plus sûr et plus prospère.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Ioan Danescu, Ministre de l'intérieur de la Roumanie.

M. Danescu (Roumanie) (*parle en roumain; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :

Au nom du Gouvernement roumain je tiens à exprimer nos meilleurs souhaits à toutes les personnes qui participent à ces séances plénières de l'Assemblée générale consacrées au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues. Nous sommes très favorablement impressionnés par les efforts déployés par la communauté internationale et par la ferme volonté dont font preuve les chefs d'Etat et de gouvernement pour étendre ces efforts à des activités coordonnées et pour établir des priorités dans la lutte internationale contre la production illicite, la consommation et le trafic des drogues.

A la suite des changements politiques, économiques et sociaux survenus en Roumanie pendant la période de transition, les institutions assurant la primauté du droit ont été créées; ainsi, les droits de l'homme et les libertés

fondamentales sont pleinement observés et respectés, sans discrimination, conformément aux normes internationales.

Les nouvelles orientations dans les domaines du droit, de l'économie et de la politique récemment encouragées dans notre société ont été perçues de différentes façons. Pour la majorité de la population, elles ont constitué le début d'un processus de liberté authentique, mais pour quelques-uns elles ont représenté de nouvelles occasions de commettre des délits, parmi lesquels les délits relatifs aux stupéfiants occupent une place importante.

L'ouverture de nos frontières a entraîné une très forte augmentation du nombre de personnes et de véhicules ainsi que des quantités de marchandises qui entrent en Roumanie et en sortent. Cette situation favorable a été mise à profit par des réseaux de trafiquants de drogues qui utilisent la Roumanie comme un pont important qui relie l'Est à l'Ouest.

En plus de la situation géographique spéciale de la Roumanie, il convient de tenir compte de la situation qui règne actuellement dans l'ex-Yougoslavie. En raison du conflit que connaît actuellement ce pays, la plus grosse partie du trafic des drogues s'est déplacée dans le deuxième segment de la "route des Balkans", comme on l'a appelé, qui comprend la Roumanie. C'est ainsi que les organisations criminelles évitent de perdre d'importantes quantités de drogues qui leur rapportent des sommes d'argent considérables.

A cet égard, je dois souligner que les sommes d'argent considérables qui résultent du trafic des drogues attirent également des citoyens roumains. Des organisations criminelles étrangères envoient des émissaires pour essayer d'établir des contacts parmi les criminels roumains; cela encourage l'organisation et l'internationalisation du trafic des drogues.

Il est une autre catégorie de Roumains qui participent à ce genre de délits : certains de ceux qui ont quitté le pays il y a bien des années pour s'installer à l'étranger. Certains ont été recrutés par des réseaux internationaux et agissent comme leurs messagers ou leurs intermédiaires. Au fil des années ils ont accumulé des sommes d'argent considérables qu'ils ont investies en Roumanie où ils sont revenus s'installer après décembre 1989. Les organisations de type mafia auxquelles ces personnes appartiennent étendent leurs tentacules dans notre pays; il semblerait qu'une partie de l'argent sale produit par le trafic des drogues est blanchi en Roumanie.

Malgré tout, nous pouvons affirmer qu'en Roumanie il n'y a pas de marché de la drogue et que la Roumanie est un pays où il n'y a pas de toxicomanes. Les seules personnes

reconnues comme toxicomanes sont des résidents étrangers ou bien des étrangers qui se trouvent en Roumanie pour des raisons diverses.

Nous pouvons donc dire que la Roumanie n'est qu'un pays de transit pour les drogues à destination de l'Europe occidentale, tout en servant de plaque tournante pour la cocaïne en provenance de l'Amérique du Sud.

Je voudrais ajouter que la législation roumaine relative aux drogues qui régleme les activités des autorités compétentes a été adoptée en 1969, ce qui entrave quelque peu leurs activités. Un nouveau projet de loi sur les stupéfiants a été mis au point et présenté au Parlement pour examen et adoption. Nous pouvons dire aussi que nous avons fait un important pas en avant en ratifiant la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes — la Convention de Vienne de 1988.

Pleinement conscients que de bons résultats dans la lutte contre l'abus des drogues et le trafic des drogues ne peuvent être obtenus que sur la base d'une collaboration étroite avec nos homologues dans d'autres pays, nous avons fait des efforts pour assurer cette coopération avec des organisations en Europe, en Amérique et en Asie.

L'échange d'informations et l'appui concret des Nations Unies et d'autres organisations des continents susmentionnés nous ont été extrêmement utiles dans notre lutte contre le trafic des drogues dans notre pays.

Quant au poids des saisies en Roumanie, il varie entre quelques grammes et plusieurs tonnes. Alors qu'en 1991, 35,82 kilogrammes de drogues avaient été saisis, on a saisi en 1992 30 521 kilogrammes et, depuis janvier 1993, 11 396 kilogrammes. Nous nous devons de dire que parmi les drogues les plus souvent saisies en 1993 figure le cannabis, dont la quantité saisie s'élève à 11 183 kilogrammes.

Nous constatons également une intensification des activités des organisations criminelles de l'Amérique du Sud, qui diversifient leurs méthodes de passage en Roumanie de la cocaïne destinée à l'Europe occidentale, avec l'aide de criminels du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et de la Roumanie.

Pour ce qui est de la production licite et du trafic autorisé de substances et produits narcotiques et de précurseurs et substances essentielles, un contrôle rigoureux s'applique aussi bien dans les établissements qui produisent des médicaments contenant des substances narcotiques que dans ceux qui produisent le pavot à usage médical. Toutes ces mesures, qui ont été prises de concert par les organes et

organisations intéressés en Roumanie, expliquent pourquoi aucun cas de détournement de drogues et de précurseurs provenant de sources licites vers le domaine criminel ne s'est produit. A cette même fin, des mesures ont été prises par les ministères concernés pour autoriser l'importation et l'exportation des substances chimiques essentielles et des précurseurs qui peuvent aussi servir à la fabrication illicite de drogues.

Etant donné cet ensemble de règlements, nous pouvons affirmer qu'en Roumanie, il n'y a pas de laboratoires clandestins, et qu'aucune drogue synthétique n'a été découverte jusqu'à présent.

S'il n'y a pas de toxicomanes parmi les citoyens roumains et par conséquent pas de morts par overdose — tout au moins, il n'y en a pas eu dernièrement —, les autorités roumaines ont cependant eu à faire face à un phénomène relativement nouveau qui se propage rapidement. Il s'agit de l'inhalation par de jeunes enfants et des adolescents de substances volatiles, qui ne sont pas des drogues au sens propre du terme mais qui pourraient, à notre avis, mener à la consommation de vraies drogues. Des mesures d'éducation ont été prises pour ces personnes en collaboration avec des organismes d'éducation, des enseignants, des organisations charitables, des écoles et des établissements médicaux.

Etant donné les proportions impressionnantes du problème de la drogue, il faut élaborer des stratégies nouvelles, définir des objectifs nouveaux et créer des mécanismes de coopération internationale qui devraient, tout en respectant la souveraineté des Etats, agir avec plus d'efficacité contre les activités commerciales internationales de ceux qui amassent des fortunes grâce au trafic illégal des drogues et qui mettent en danger la stabilité de bon nombre de sociétés dans le monde.

La Roumanie, pays signataire de tous les programmes et résolutions des Nations Unies visant à développer la coopération internationale dans la lutte contre l'abus et le trafic des stupéfiants, entend mettre en oeuvre les recommandations et conclusions de la présente session de l'Assemblée générale afin de limiter les effets de ce fléau dans toute la mesure du possible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :
Je donne maintenant la parole à M. Jorge Ramón Valdés, Ministre de la justice du Panama.

M. Valdés (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) :
Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République du Panama, je vous adresse nos salutations cordiales et nos meilleurs voeux de succès pour votre présidence.

En tant que phénomène socio-économique, la consommation des drogues a reflété une tendance extrêmement inquiétante à s'accroître, et ce sont nos enfants, nos jeunes et notre identité en tant que nation qui ont été le plus touchés par ce terrible fléau, malgré les efforts qui ont été faits.

Le Gouvernement de la République du Panama a résolument entrepris, par l'intermédiaire de tous les organes de l'Etat, la mise en oeuvre d'une politique visant à appliquer des mesures pour prévenir, combattre et réprimer l'abus et le trafic des drogues ainsi que l'utilisation de notre système financier et commercial pour le blanchiment d'argent, et il a entrepris des efforts pour empêcher la légitimation des actifs provenant du trafic des drogues.

Convaincus que l'éducation préventive peut nous permettre de lutter contre le terrible fléau de la drogue en prévenant les activités criminelles, et convaincus qu'en éduquant nos jeunes et adultes, nous parviendrons à un plus grand et plus profond perfectionnement humain en renforçant l'estime de soi, nous essayons de créer une véritable conscience sociale contre les drogues en élevant une barrière culturelle qui protège notre population des conséquences néfastes du trafic des drogues.

Nous avons également conçu de nouvelles stratégies nationales, en envisageant en premier lieu la mise au point de politiques de prévention intégrale par le biais d'une mobilisation communautaire et en passant par une formation massive des élèves de l'enseignement primaire, secondaire et au niveau universitaire. Nous avons également mis au point des programmes de formation spécialisée destinés aux fonctionnaires, aux membres des associations civiques et au personnel des entreprises privées de tout le pays.

Sur le plan des mesures visant à réprimer le trafic illicite des drogues et les délits connexes, il convient de souligner que le ministère public, cherchant à renforcer les mesures prises par le Secrétariat spécialisé en matière de délits liés à la drogue du Bureau du Procureur général, des services d'enquête et de la police judiciaire, qui, en vertu de la loi, dépendent de lui et sont soumis à sa supervision, a inauguré et ouvert dans tous les districts judiciaires du pays des sous-secrétariats spécialisés dans le domaine des délits liés à la drogue. Ces organes sont chargés de faciliter l'instruction des délits liés à la drogue et d'assurer toute autre activité d'instruction, et l'effet de leurs activités s'est déjà fait sentir d'une frontière à l'autre, surtout dans les provinces qui, du fait de leur situation géographique et du développement de leurs activités économiques, se prêtent particulièrement aux activités de transit des drogues.

Sachant qu'une coopération internationale est nécessaire pour lutter contre ce fléau, les autorités nationales ont lancé d'innombrables opérations conjointes avec l'Agence antidrogues des Etats-Unis, INTERPOL et la police allemande, notamment. C'est ainsi qu'a été saisie une quantité considérable de drogues et de biens liés à ce trafic. En outre, on a réussi à démanteler des groupements nationaux et internationaux se consacrant à cette activité illicite.

Sur le plan du droit international, il convient de mentionner tout particulièrement une loi récemment présentée à notre Assemblée législative aux fins de ratification de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 - Convention de Vienne de 1988 -, qui fait actuellement l'objet d'une première lecture. Ainsi, le Panama continue-t-il à réaffirmer sa politique de coopération internationale pour éliminer le trafic et la consommation de substances illicites.

Nous tenons également à signaler que le Traité entre la République du Panama et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'assistance juridique mutuelle en matières pénales a été ratifié par notre pays aux termes de la Loi No 20, en date du 22 juillet 1991. Nous espérons que, dans l'intérêt des deux pays, il entrera en vigueur une fois que le Congrès américain l'aura ratifié et que les formalités nécessaires auront été accomplies.

Après révision de la Loi spéciale sur les stupéfiants, on est arrivé à la conclusion qu'il était nécessaire de modifier certains de ses articles et d'y incorporer des sanctions pénales d'un type nouveau, afin de punir des activités illicites dont ne parle pas la législation actuelle.

C'est la raison pour laquelle, faisant usage de l'initiative législative confiée au Procureur de la République, le Ministère public a soumis au Parlement un projet de loi visant à modifier la législation en vigueur sur la drogue. Sont prévus dans le cadre de ce projet la réévaluation des dispositions pénales concernant le trafic international des stupéfiants, et des circonstances aggravantes dans les cas d'achat, de vente et de transit de drogues. On a aussi réglementé la procédure en ce qui concerne la distribution sous surveillance de drogues et les opérations sous le manteau. On cherche à faire en sorte que les biens saisis aux trafiquants de drogues soient utilisés pour les campagnes de prévention, de réadaptation et de répression. Des services spécialisés dans les délits liés à la drogue ont été créés; leur compétence s'étend à tout le territoire national.

En ce qui concerne le blanchiment de l'argent provenant du trafic des drogues, l'expérience montre que les trafiquants de drogues utilisent sans cesse des méthodes

nouvelles pour qu'on ne devine pas l'origine illicite de leurs gains. C'est ainsi qu'ils imaginent toutes sortes de transactions financières pour donner une légitimité apparente aux capitaux provenant du trafic des drogues.

Face à cette situation, le Gouvernement de la République du Panama a doté son appareil judiciaire de multiples normes tendant à rendre plus efficaces les contrôles pour éviter le blanchiment des ressources financières découlant du trafic des stupéfiants. D'un point de vue légal, la Loi spéciale sur les stupéfiants prévoit la structure juridique nécessaire pour punir tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent au blanchiment de l'argent.

Une autre des mesures prises par le Gouvernement pour réprimer ce genre d'activité est le décret No 41 adopté par le Cabinet, en 1990, aux termes duquel les banques ont l'obligation d'identifier convenablement leurs clients et d'exiger d'eux les informations nécessaires attestant de la provenance des dépôts ou la raison des retraits en liquide d'un montant supérieur à 10 000 dollars.

De même, notre Cour suprême de justice a rendu obligatoire, par plusieurs décrets et ordonnances judiciaires, de révéler aux juges et aux fonctionnaires d'instruction toutes les informations requises sur un compte bancaire donné, étant bien entendu que chez nous existe ce que l'on appelle le caractère confidentiel des comptes bancaires, qui ne doit en aucun cas être confondu avec le secret bancaire.

A cette fin et pour assurer la viabilité des banques, la communauté bancaire nationale a conclu un certain nombre d'accords tendant à réglementer les diverses transactions financières en espèces, chèques bancaires, de voyage ou autres moyens de paiement au porteur endossés en blanc.

Dans le même ordre d'idées, l'Association bancaire du Panama, qui regroupe la quasi-totalité des banques opérant sur le territoire national, a élaboré des règlements tendant à offrir à ses membres un guide pour empêcher le mauvais usage de leurs services.

La République du Panama, fondée sur les principes de la protection de la vie, la stricte légalité et le respect des institutions juridiques organiques et fonctionnelles, tant nationales qu'internationales, exprime sa ferme volonté de combattre par tous les moyens le fléau du trafic de stupéfiants.

Face au phénomène de la drogue, qui est un processus en constante évolution, les objectifs de la République du Panama sont de trois ordres : avoir pour principal devoir de préserver la santé physique, mentale et morale de ceux qui ont été touchés par la toxicomanie; garantir les structures

nationales, tant politiques, sociales, économiques que financières, contre les attaques du crime organisé, qui se sert de notre situation géographique et de notre système financier et commercial pour parvenir à ses fins; renforcer la solidarité et les liens internationaux de coopération par le biais de conventions bilatérales et multilatérales pour lutter contre le trafic des stupéfiants dans toutes ses manifestations.

Pour résumer l'attitude du Panama face à la grande bataille que livre le monde civilisé contre le danger croissant du trafic des stupéfiants, je dirai simplement que le Panama lutte, même si les barons de la drogue ont tenté de profiter de sa situation géographique pour en faire un tremplin pour leur cargaison mortelle. Ni les difficultés économiques ni les problèmes politiques passagers ne nous arrêteront. Le Panama s'organise, légifère et améliore ses moyens d'enquête et de répression; il impose des règlements stricts contre le blanchiment de l'argent. Par tous ses efforts, il contribue amplement à la lutte universelle contre la drogue, appliquant au pied de la lettre conventions et traités et franchissant des étapes positives qui devraient servir d'exemple et de modèle aux autres nations du monde confrontées au même problème. C'est avec fierté que nous disons : le Panama lutte! Le Panama assume ses responsabilités!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Rohan Perera, Secrétaire de la Commission juridique de l'Office national de lutte contre les drogues dangereuses de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) :

La délégation de Sri Lanka se félicite de la convocation de ces séances plénières de haut niveau en vue d'examiner l'état de la coopération internationale pour la lutte contre la drogue et le trafic des stupéfiants. La décision de la communauté internationale d'accorder pareille importance à cette question et de se livrer à un tel bilan vient à point. En raison des dimensions politiques, économiques et sociales du problème et de la grave menace qu'il représente pour la santé et la vie de nos populations, et en particulier pour la jeunesse de nos pays, la question de la lutte internationale contre la drogue mérite de se voir accorder une haute priorité.

Qui plus est, en cette période de l'après-guerre froide, le trafic des stupéfiants revêt de nouvelles dimensions inquiétantes. Les ramifications et les liens qu'il y a entre les revendeurs de drogues, les terroristes et le commerce illicite des armes vont bien au-delà du secteur socio-économique. Dans de nombreuses parties du monde, ils constituent une menace grandissante à la paix et à la sécurité à l'intérieur des nations et entre les nations. Les surplus des stocks d'armements excessifs de la période de la guerre froide donnent lieu à une véritable foire publique à l'armement.

Tous les types de groupes armés, y compris les intérêts commerciaux puissants qui mènent le commerce illicite de la drogue, ont accès à ce matériel militaire perfectionné. Les revendeurs de drogues, les terroristes et les trafiquants d'armes semblent s'être unis pour créer des réseaux internationaux d'appui financier et logistique au commerce mortel des drogues et des armes illicites.

Les conséquences de ce cercle vicieux de violence et de désintégration sociale ne sont que trop évidentes si l'on en juge par le nombre croissant de conflits liés au terrorisme et à la drogue aux quatre coins du monde. La diplomatie préventive et les efforts internationaux en matière de réconciliation politique nationale ne pourront pleinement aboutir tant que les mouvements d'armes illicites et de drogues illicites se renforceront l'un l'autre. Ces activités représentent une force redoutable qui déjoue les initiatives politiques, nationales et internationales, visant à empêcher ou à résoudre les conflits. Rien ne décidera les terroristes à lâcher leurs commanditaires et à s'engager dans le processus d'expression démocratique, et rien ne décidera les revendeurs de drogues à abandonner leurs "précieux clients", à moins que la communauté internationale ne se décide, elle, à prendre des mesures concertées et intégrées contre ce double fléau que sont le narcoterrorisme et le trafic d'armes illicite.

M. Kabir (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

La complexité croissante et les dimensions multiples du problème de l'abus des drogues et du trafic des stupéfiants exigent donc une politique bien coordonnée et un plan d'action aux niveaux national, régional et international.

Le Gouvernement de Sri Lanka a récemment adopté un plan national sur l'abus et le contrôle des drogues qui tient compte des aspects nationaux, régionaux et internationaux de la question. Au niveau national, le Bureau national de contrôle des drogues dangereuses est le principal organisme qui, à Sri Lanka, s'occupe de la question du contrôle des drogues. Les fonctions du Bureau embrassent tous les aspects de la prévention et de la réduction de la toxicomanie, le contrôle de l'approvisionnement des drogues, ainsi que le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes. La Brigade des stupéfiants, qui est une unité spécialisée de la police, s'occupe de la répression du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

S'agissant des programmes de réduction de la demande, le Conseil national de contrôle des drogues dangereuses a adopté un train de mesures qui portent principalement sur des groupes ciblés comme les institutions éducatives. Nous sommes conscients de la nécessité d'appliquer les programmes de réduction de la demande dans un

environnement propice avec le soutien actif des parents et des dirigeants des communautés. Au niveau régional, au cours de la première semaine de ce mois, Sri Lanka a accueilli un séminaire régional, sous les auspices de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), pour mettre au point les modalités de prévention et de réduction de la toxicomanie dans les pays de l'Asie du Sud.

En ce qui concerne le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des toxicomanes, le Bureau de contrôle des drogues dangereuses applique un programme de traitement, de réadaptation et de réinsertion en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales qui s'intéressent activement au domaine du contrôle des drogues. Un projet de loi a également été parachevé par le comité législatif du Bureau pour créer un cadre juridique d'ensemble pour le traitement et la réadaptation des délinquants toxicomanes. La loi prévoit le traitement et la réadaptation des délinquants toxicomanes par l'intermédiaire des institutions dirigées par le Bureau, de même que par l'intermédiaire d'institutions privées qui sont soumises à la surveillance du Bureau. Le projet de loi prévoit également, dans les cas pertinents, une décision judiciaire imposant traitement et réadaptation au lieu d'une sentence. Il prévoit également que le toxicomane doit se présenter volontairement pour son traitement et sa réadaptation.

Dans le domaine du contrôle international des drogues, Sri Lanka est un Etat partie aux principaux instruments juridiques. Sri Lanka a récemment ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Au niveau régional, Sri Lanka est partie à la Convention sur les stupéfiants et les substances psychotropes, qui a été adoptée en 1991 par l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale et qui est entrée en vigueur le 15 septembre 1993. La Convention de l'Association réaffirme et complète au niveau régional les principaux instruments juridiques internationaux dans le domaine du contrôle des drogues.

Un programme coordonné de coopération internationale est essentiel pour venir à bout du problème des stupéfiants, compte tenu des dimensions transfrontalières de ce problème. La Convention de 1988 des Nations Unies prévoit un régime juridique d'ensemble pour combattre ce problème, en classant les délits associés aux drogues parmi les délits criminels graves, en établissant le principe "extradition ou poursuites" et le principe connexe de la juridiction universelle en relation avec les délits associés à la drogue, ainsi qu'en instaurant des mesures propres à encourager la coopération judiciaire internationale pour faire face à ces actes criminels. Nous notons également que le projet de statut portant création d'un tribunal pénal international qui a

été récemment proposé par la Commission internationale du droit s'applique aux délits énoncés dans la Convention de 1988, bien que l'on doive s'efforcer d'améliorer encore certains éléments de ce qui touche à la compétence de la Cour.

Un atelier juridique pour les pays de l'Asie du Sud portant sur l'application de la Convention de 1988, parrainé par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), se déroule actuellement à Colombo. Nous sommes très reconnaissants au PNUCID d'avoir parrainé cet atelier à Sri Lanka. Nul doute que les pays asiatiques en bénéficieront. Un programme bien coordonné de coopération, au niveau régional, compléterait certainement et renforcerait les mesures de contrôle international des drogues.

L'élaboration de mécanismes facilitant l'échange d'informations et de renseignement concernant les délits associés à la drogue est une partie importante de la stratégie internationale de lutte contre le problème. Sri Lanka a pris, dans le cadre du forum de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, une initiative visant à établir un mécanisme propre à renforcer l'efficacité des mesures permettant d'appliquer la loi dans la région et de maintenir des voies de communication pour l'échange rapide et sûr d'informations entre les institutions intéressées des Etats membres. Un bureau régional de surveillance des délits associés à la drogue a été créé et il est situé dans le même bâtiment que celui de la Brigade des stupéfiants de la police sri-lankaise. Un registre des centres nationaux des institutions compétentes des pays de l'Association a également été mis au point. Ces mesures d'assistance mutuelle déjà appliquées dans la région de l'Association pourraient être la base d'une coopération plus large, telle qu'elle est envisagée dans la Convention des Nations Unies.

Sri Lanka, de son côté, est prête à conclure des accords de coopération avec des pays d'autres régions sur la question du trafic des stupéfiants. Seul un réseau complet d'accords aux niveaux bilatéral, régional et international, pourrait faire face à la menace que représente le trafic international des stupéfiants, qui, à moins d'être combattu efficacement par un plan d'action mondial bien coordonné, risque de déchirer le tissu politique, économique et social de toutes les nations.

Sri Lanka est donc heureuse d'appuyer le projet de résolution sur le contrôle international des stupéfiants, qui prévoit un cadre de coopération internationale accrue pour le contrôle des drogues et la lutte contre l'abus des drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Martini Herrera (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) :

Avant d'aborder la question dont nous sommes saisis, qu'il me soit permis de présenter, au nom de la communauté d'Amérique centrale, nos plus profondes condoléances au peuple, au Gouvernement et, tout particulièrement, à la Mission du Panama, ainsi qu'à la famille du Ministre des relations extérieures de la République du Panama, M. Julio Linares, qui est mort aux premières heures de la journée en cette ville où il était venu pour participer aux travaux de cette assemblée.

Les pays d'Amérique centrale, c'est-à-dire le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama, ont décidé de participer conjointement à l'examen de l'un des points les plus importants des relations internationales, qui a une incidence négative sur le développement social et économique de toutes les nations du monde, industrialisées ou en développement.

Les effets des délits associés à la drogue, ainsi que leur portée et leurs ramifications dans nos sociétés, altèrent et dégradent les structures sociales, économiques, culturelles, politiques et juridiques fondamentales, mettant en péril la stabilité politique même des nations et provoquant une augmentation démesurée de la violence, de la corruption et de l'insécurité.

L'Organisation des Nations Unies a consacré la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale à la lutte internationale contre l'abus des drogues et le trafic illicite des drogues, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration politique et le Programme d'action mondial sur la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. L'année dernière, l'Assemblée générale a décidé de consacrer quatre séances plénières à l'évaluation des progrès réalisés jusqu'à présent.

Les pays d'Amérique centrale considèrent que les activités de la communauté internationale dans la lutte pour éliminer ce problème ont été efficaces, quoique de portée limitée. D'une part, les systèmes de surveillance et de communication hautement perfectionnés ont rendu plus aisée la saisie de narcotiques et substances psychotropes partout dans le monde; mais d'autre part, les causes sous-jacentes qui stimulent la production et le trafic illégal des drogues n'ont pas été convenablement affrontées.

La pauvreté, l'indigence et le désespoir de vaste couches de population, notamment dans les régions rurales, offrent un terrain fertile aux cartels et autres groupes organisés, tirant partie de la naïveté de ces gens et les incitant, en leur assurant des revenus nettement plus élevés,

à se consacrer à ces cultures illicites. Ceci a une incidence négative sur l'environnement à cause du défrichement des terres et de l'utilisation d'herbicides et d'autres substances chimiques qui polluent ensuite les fleuves, les rivières et les lacs ou restent dans le sol.

De nombreux pays ont subi les effets négatifs de conflits politiques, de changements géopolitiques, de pandémies, de récessions et de restructurations économiques qui ont altéré la coexistence pacifique au point que les drogues sont devenues une promesse d'échappatoire provisoire. Pis encore, la production et le trafic de substances illicites sont la principale source de financement des groupes armés qui cherchent à s'emparer du pouvoir politique par des guerres fratricides.

La situation économique défavorable à l'échelle internationale joue un rôle prépondérant dans l'augmentation de la production de drogues. La théorie qui gouverne l'offre et la demande et les tendances du marché libre dans le commerce international ont entraîné une chute radicale des prix des produits licites d'exportation. En Amérique centrale, par exemple, la chute importante du prix à l'exportation des produits de base a causé une profonde récession économique. Les pays industrialisés ont commencé à appliquer des mesures commerciales qui restreignent l'importation de bananes sur leurs marchés. A d'autres égards, les pays de la région sont menacés de voir appliquer des lois étrangères sur l'emploi au détriment de leur production licite. Or ces mêmes pays industrialisés constituent le marché par excellence pour les drogues puisque, conformément, encore une fois, à la loi de l'offre et de la demande, les consommateurs de ces pays sont prêts à payer des prix excessifs pour les stupéfiants alors qu'ils se refusent à payer un prix équitable pour les produits licites. Une augmentation de la productivité et des revenus dérivés de l'agriculture classique constituerait une réponse à long terme au problème du trafic des drogues. Il est nécessaire de promouvoir le développement dynamique de l'agriculture soutenu par des accords internationaux viables qui garantissent des prix justes, rémunérateurs et stables aux producteurs de biens licites. C'est une question que l'Assemblée générale doit maintenant examiner avec le plus grand sérieux.

Les pays d'Amérique centrale ont abordé le problème des stupéfiants avec le sérieux qu'exige la situation. Les Présidents des pays d'Amérique centrale ont fait référence à la nécessité d'encourager tant la coopération internationale que la coopération sous-régionale dans la lutte contre le trafic des drogues. Ils sont pleinement conscients de la situation géographique particulière de l'Amérique centrale, que les cartels internationaux ont mise à profit pour faire de la région un pont aérien et maritime pour les drogues en route vers les marchés du Nord, sachant que les ressources

technologiques et financières de la région sont trop limitées pour mener une surveillance plus serrée du trafic des drogues. Il est temps que l'on comprenne l'immense gravité de ce problème.

Néanmoins, la région de l'Amérique centrale a augmenté les ressources financières pour participer aux efforts internationaux et a mis en oeuvre des plans et des programmes de prévention, d'enquête, de collecte de renseignements et d'informations. Nous mettons également en oeuvre des systèmes de surveillance, de contrôle et d'enregistrement de la circulation par air, par mer, par terre, par les lacs, les fleuves et les rivières. Des efforts sont entrepris pour localiser les pistes d'atterrissage clandestines, les points de ravitaillement des avions, les entrepôts et divers facteurs de production. Nous travaillons à la localisation et à la destruction de cultures de pavot et de marijuana de même que d'autres cultures semblables qui trouvent en Amérique centrale un sol fertile.

Les pays d'Amérique centrale ont collaboré avec les institutions et organismes internationaux et ont tenu des colloques sur l'assistance technique que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues peut fournir. Ils ont participé, avec d'autres pays intéressés, notamment les Etats-Unis d'Amérique, à des efforts de lutte contre le trafic des drogues, dans le respect strict des principes de droit international relatifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous les Etats, et ils ont signé des accords d'extradition qui permettent l'incarcération et le jugement des grands trafiquants de drogues. L'Amérique centrale rejette, cependant, l'application extraterritoriale de lois d'autres pays sur son territoire et toute tentative de le faire à l'intérieur comme à l'extérieur de la région.

L'Amérique centrale considère que la communauté internationale doit réaffirmer la priorité accordée, dans le Programme d'action mondial contre les stupéfiants illicites, à la prévention et à la réduction de l'usage illégal de stupéfiants, et que les ressources suffisantes doivent être prévues à cette fin. Nous considérons également qu'il serait utile de recevoir davantage de conseils ainsi que de financement additionnel pour aider la région à lutter plus énergiquement contre la production illégale et le trafic des drogues.

Le degré de perfectionnement des cartels internationaux et la situation économique internationale dans son ensemble ont limité le succès du Programme mondial d'action contre les stupéfiants illicites et des programmes nationaux et sous-régionaux. Les programmes de remplacement de cultures n'ont pas été suffisamment efficaces. Les gouvernements du Nord semblent s'efforcer surtout de persuader les gouvernements du Sud qu'il faut empêcher la culture et le traitement de plantes sources de stupéfiants et

de freiner leur vente à l'étranger. Cette approche, cependant, ne tient pas compte du fait que la force motrice du commerce de la drogue réside dans son immense rentabilité due à la demande croissante du Nord. Ce problème n'a pas encore été affronté de façon efficace.

Les pays d'Amérique centrale sont parties aux instruments internationaux de contrôle des drogues, y compris à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Leurs gouvernements ont reçu pour examen un plan visant à établir une commission permanente pour l'élimination de la production, du trafic, de la consommation et de l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes en Amérique centrale, plan préparé lors du neuvième Sommet des Présidents des pays d'Amérique centrale, tenu à Puntarenas, au Costa Rica, en décembre 1990.

Nous espérons que la commission centre-américaine entrera en fonctions prochainement, car nous sommes convaincus que ses activités pourraient intensifier considérablement la coopération entre les pays de la région dans cette lutte. La convention créant la commission devrait être signée au quatorzième Sommet des Présidents des pays d'Amérique centrale qui doit avoir lieu au Guatemala à la fin de ce mois.

En février dernier, une conférence antidrogues qui a été tenue dans la ville de Belize réunissait les chefs de gouvernement d'Amérique centrale afin d'examiner la coordination des efforts régionaux de lutte contre la production illicite, le trafic et la consommation de drogues. La déclaration finale déplorait le fléau de la drogue et réaffirmait l'engagement des participants à déployer tous les efforts possibles pour empêcher que la région ne soit utilisée à ces fins. Les participants ont exprimé la conviction que seul un effort régional pourrait permettre de trouver une solution au problème créé par l'utilisation de la région pour la production illégale, le trafic et la consommation de drogues.

Les gouvernements des pays d'Amérique centrale ont réaffirmé, à cette occasion, l'importance de coordonner leurs efforts avec la Commission interaméricaine de contrôle de l'abus des drogues, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Institut latino-américain des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants au Costa Rica.

Les Présidents des pays d'Amérique centrale réunis à Panama ont déclaré :

“Nous réitérons notre ferme condamnation de la production, du trafic et de la consommation illicites de drogues. Nous réaffirmons notre engagement de

n'épargner aucun effort pour empêcher que nos pays ne deviennent une base pour le trafic de stupéfiants, propice à des actes déstabilisateurs perpétrés contre la société et violant les droits fondamentaux de l'individu. Par ailleurs, nous convenons d'intensifier la coopération régionale et internationale en vue de l'élimination de ce fléau.”

La législation interne de chaque pays a été améliorée lorsque cela est apparu nécessaire et, dans certains cas, une nouvelle législation a été promulguée. Le Costa Rica a mis en place un Conseil national sur les drogues, et le Ministère de la justice a adopté un programme consacré à la drogue. L'Assemblée d'El Salvador a promulgué une loi régissant les activités liées à la drogue, modifiant ainsi la législation antérieure. La division antistupéfiants de la police nationale civile a été constituée en septembre. Elle a établi des liens de coopération et procédé à des échanges d'informations avec les pays de la région : la Colombie, le Mexique et les Etats-Unis.

Une commission contre la toxicomanie et le trafic illicite des drogues a été mise en place au Guatemala. Une loi contre les activités liées à la drogue a été promulguée, qui permet de consacrer davantage de ressources à ce problème et de mettre à la disposition des autorités des normes, des méthodes et des procédures juridiques pour une application plus rapide et efficace de la justice. Une commission nationale des drogues a été mise en place au Nicaragua et un projet de loi intitulé “Loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes” a été soumis à l'Assemblée nationale pour étude et approbation; quant à la législation pénale en la matière, elle n'autorise pas la remise en liberté sous caution de personnes impliquées dans un trafic de stupéfiants.

La région centraméricaine est tout à fait consciente de la nécessité d'adopter des programmes et des mesures à caractère régional pour le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes touchées, en particulier la jeunesse, et la nécessité de concevoir des programmes d'éducation appropriés.

Les pays d'Amérique centrale sont convaincus que, sans une amélioration des conditions économiques de la région, leurs efforts pour lutter contre la drogue n'auront que des effets extrêmement limités. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'accroître la coopération internationale afin de mettre en place un programme durable dans nos pays, y compris des programmes visant la production et la commercialisation de produits agricoles de substitution, l'amélioration des termes de l'échange, des investissements profitables à l'économie, la réduction de la dette et un soutien aux projets de développement économique et social respectant l'environnement et la culture des peuples.

La communauté internationale, et singulièrement l'Organisation des Nations Unies, doit être le forum par excellence pour encourager la coopération et améliorer les conditions de vie de l'être humain. La lutte engagée contre les stupéfiants doit devenir une priorité fondamentale si l'on veut que les êtres humains puissent s'épanouir et, de façon sûre et pacifique, se partager notre planète.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au général de police Chavalit Yodmani, Cabinet du Secrétaire général de l'Office de lutte contre les stupéfiants de la Thaïlande.

M. Yodmani (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) :

C'est pour moi un plaisir et un grand honneur que de prendre la parole devant cette assemblée aujourd'hui.

Ces séances extraordinaires de l'Assemblée générale réaffirment la priorité que l'Organisation des Nations Unies accorde à la lutte internationale contre les stupéfiants. Notre tâche en tant que représentants de haut niveau de différents gouvernements consiste à évaluer le progrès réalisé et à conférer à ce processus la volonté politique indispensable à l'élimination progressive du problème.

Le problème de l'abus des drogues et du trafic illicite a acquis, comme nul ne l'ignore, une ampleur et une complexité extraordinaires. Malgré des mesures de contrôle de la drogue, la demande, la production et le trafic illicites des drogues ne cessent d'augmenter. Malheureusement, il apparaît clairement que la consommation de drogues est à l'origine de graves problèmes, parmi lesquels le VIH et le sida, qui résultent de l'absorption par voie intraveineuse de drogues, et les crimes violents causés par la toxicomanie et le commerce des drogues. La diversité du problème de la drogue se reflète également dans le détournement de produits chimiques servant à la production illicite de drogues, et sa complexité est entretenue par les énormes profits découlant de ce commerce illicite.

La Thaïlande est pleinement engagée dans la lutte contre la menace de la drogue. Ce que nous avons fait se passe de tout commentaire. La Thaïlande est partie à la Convention de 1971 amendée par le Protocole de 1972, ainsi qu'à la Convention de 1971. Bien que nous n'ayons pas encore adhéré à la Convention de 1988, nous avons déjà appliqué un grand nombre des mesures prévues dans cette convention. Nous sommes fiers de dire que l'essentiel de nos efforts est conforme aux stratégies énoncées dans le Schéma multidisciplinaire complet et le Programme d'action mondial. Nous nous sommes fixé des priorités dans le contexte d'une stratégie nationale bien définie et réalisable, qui établit un juste équilibre entre la demande de drogues et la réduction de la fourniture de drogues.

La Thaïlande souhaite féliciter l'Organisation des Nations Unies d'avoir adopté le Programme d'action mondial, qui énonce les stratégies intégrées de contrôle de l'abus des drogues. Toutefois, le Programme d'action mondial ne pourra être mis en oeuvre que si toutes les nations conjuguent leurs efforts pour concrétiser les termes du Programme d'action mondial. Afin de faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action mondial, nous pensons que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), devrait, en coopération avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, accorder une assistance technique et un soutien financier aux pays concernés, notamment aux pays en développement, dans l'élaboration de plans généraux de lutte contre la drogue. Un soutien approprié et la fourniture de ressources adéquates permettraient à ces pays d'appliquer efficacement leurs programmes.

Le concept de sous-région imaginé par le PNUCID est un autre exemple méritoire de coopération internationale dans la lutte contre le fléau des drogues. La Thaïlande appuie pleinement l'initiative du PNUCID, estimant qu'un pays ne saurait à lui seul venir à bout de ce problème. Les pays qui appartiennent à la même région géographique devraient s'unir et oeuvrer de concert à l'élimination de ce mal pernicieux.

Forte de cette conviction, la Thaïlande a étroitement collaboré avec tous les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en un effort concerté de lutte contre les drogues. La Thaïlande a également été à l'origine de la première Conférence ministérielle sur la coopération dans le contrôle de l'abus des drogues, qui a réuni la République populaire démocratique lao, le Myanmar et la Thaïlande en mars 1992; cette conférence a produit une Déclaration commune des trois pays, qui affirme leur ferme engagement envers l'atténuation du problème de la drogue. Pour renforcer la coopération entre ces trois pays et pour traduire la Déclaration en mesures concrètes, un Plan d'assistance de trois ans pour le contrôle des narcotiques a été élaboré par le Gouvernement royal thaïlandais afin d'offrir une formation dans le domaine de la réduction tant de la fourniture que de la demande de drogues à des fonctionnaires de la République démocratique populaire lao et du Myanmar. La mise en oeuvre de ce plan va commencer l'an prochain.

De plus, la Thaïlande joue un rôle actif dans le projet sous-régional du PNUCID pour le Myanmar et la Thaïlande; hier, nous avons signé le Mémoire d'accord entre la République démocratique populaire lao, le Myanmar, la République populaire de Chine, la Thaïlande et le PNUCID, qui constituera un cadre pour la coopération en matière de lutte contre les stupéfiants dans cette sous-région. Il en

résultera un volet nouveau d'efforts concertés de toutes les parties intéressées.

La lutte contre les drogues ne sera jamais gagnée si l'on ne fait pas les efforts nécessaires pour amener une réduction de la demande; de nouveaux types de drogues se substitueront toujours aux anciens. Parfois, des substances qui ne sont même pas des stupéfiants sont utilisées, comme la colle et autres substances volatiles. Ainsi, le problème revient essentiellement à l'individu. La réduction de la demande devrait aider l'individu à résister à ces habitudes destructrices en l'encourageant à mener une vie saine et utile à la société. Mais surtout, cet effort devrait être soutenu par le public, car c'est lui qui connaît le problème et qui doit lui faire face. Le Gouvernement royal thaïlandais a essayé d'encourager une plus grande participation populaire à nos programmes antistupéfiants, et les résultats sont des plus satisfaisants.

Avant de conclure, je voudrais dire que nous avons parcouru beaucoup de chemin et qu'il nous reste encore beaucoup à faire et beaucoup d'obstacles à surmonter, mais qu'il est beaucoup plus facile d'avancer en sachant que nous ne sommes pas seuls sur ce chemin. Je profiterai donc de l'occasion pour remercier de tout coeur les pays qui ont coopéré avec nous et qui nous ont aidés dans nos efforts de contrôle des stupéfiants. Je voudrais également réaffirmer la position ferme de la Thaïlande contre les drogues. Nous promettons de faire de notre mieux et nous sommes prêts à travailler avec tous les pays pour maintenir l'élan acquis, parce que, si nous voulons venir à bout de cette menace mondiale, nous devons partager des buts communs et agir de concert.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Eamonn Doherty, Coordonnateur principal des activités de lutte contre la drogue de l'Irlande.

M. Doherty (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Je dirai tout d'abord que j'approuve pleinement ce qu'a dit ici le Vice-Premier Ministre de la Belgique au nom de la Communauté européenne.

Je tiens également à dire que je suis très honoré d'assister à ces séances plénières de haut niveau de l'Assemblée générale sur la drogue. Je suis convaincu que la Déclaration politique et le Programme d'action mondial adoptés en février 1990 ont donné une impulsion importante à l'action entreprise par la communauté internationale pour la lutte contre un fléau qui menace l'existence même de nos sociétés. C'est une maladie qui compromet l'avenir des jeunes, et par conséquent l'avenir de l'humanité tout entière.

Pendant que l'Irlande assurait la présidence de la Communauté européenne, en 1990, j'ai eu le privilège de présider les premières réunions des coordonnateurs de haut rang de la Communauté européenne pour la lutte contre la drogue. Ce groupe était composé de représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement des 12 Etats membres de la Communauté européenne, et sa création a démontré le sérieux avec lequel ces responsables politiques de haut rang envisageaient le problème de la drogue. Pendant le premier semestre de 1990, nous avons élaboré et présenté au Conseil européen, à Dublin, le projet de Plan européen de lutte contre la drogue. Ce plan a été parachevé en décembre 1990, sous la présidence de l'Italie, et constitue la pierre angulaire de la politique européenne en matière de lutte contre la drogue.

Sous la présidence de l'Irlande, nous avons également créé un groupe très important pour la lutte contre la drogue, un groupe qui, je m'en félicite, porte le nom de Groupe de Dublin. Celui-ci rassemble les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, la Norvège et la Suède, la Communauté européenne et ses Etats membres, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID); c'est une instance consacrée à des consultations officielles qui jouent un rôle important dans l'orientation des politiques et des actions des pays intéressés. Afin de faire face positivement à la situation dans diverses parties du monde, des groupes régionaux, qui comprennent eux-mêmes des minigroupes de Dublin, ont été institués dans les grandes capitales afin d'analyser et de traiter efficacement le problème de la drogue dans différentes régions et pour améliorer la compréhension générale du problème.

Je pense cependant que, malgré le rôle important que nous pouvons jouer à la Communauté européenne et dans le cadre de groupements tels que le Groupe de Dublin pour la lutte contre la drogue, nous devons coordonner nos activités à l'échelle mondiale par le biais de l'ONU si nous voulons que nos efforts soient efficaces pour éliminer un problème qui, même s'il prend différentes formes dans différents pays et différentes régions du monde, reste un problème que nous devons tous affronter ensemble. Le problème de la drogue est un exemple typique de défi mondial. Malgré les efforts que nous avons pu faire aux plans national, régional et international, et malgré nos nombreux succès, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on a pu constater d'améliorations majeures dans le problème de l'abus des drogues.

Si nous avons été assez chanceux en Irlande, car le problème de la drogue y est minime selon les critères internationaux — en raison surtout de la structure étroite, familiale, de notre société — c'est une question qui a néanmoins toujours été hautement prioritaire aux yeux des gouvernements successifs de l'Irlande. Les mesures d'application de la loi et de rééducation sont constamment

réexaminées, et nous avons vu une augmentation des saisies de drogues et du nombre de personnes accusées de délits reliés à la drogue, en particulier en ce qui concerne l'importation et le trafic. En 1992, il y a eu une augmentation de 13 % du nombre de personnes mises en accusation en vertu des lois sur la drogue. Pendant la même période, il y a eu une augmentation de 20 % des quantités de drogue saisies. Toutefois, nous sommes bien conscients que les arrestations et les saisies ne pourront pas à elles seules fournir la réponse au problème, et c'est pourquoi nous accordons une attention particulière aux questions importantes de la santé et de la rééducation.

En dépit de toutes ces mesures, nous avons constaté en Irlande une détérioration graduelle en matière d'abus des drogues, en particulier de la résine de cannabis. Conformément à nos priorités, nous sommes en train de soumettre à un examen critique la politique nationale à l'égard de tous les aspects du problème, y compris en ce qui concerne l'ampleur des ressources mises à la disposition des divers organismes de répression, d'éducation et autres.

Tout en continuant à développer notre programme national, nous pensons que ce n'est que par un effort international concerté que nous pourrions espérer avoir une incidence sur le problème que nous affrontons. C'est un problème si répandu que nous trouvons sans cesse de nouveaux domaines sur lesquels il a déteint. Nous ne devons pas examiner seulement le problème de la production, mais aussi les raisons de la production. Nous ne devons pas voir seulement le problème de la consommation, mais aussi les raisons de cette consommation.

Nous devons tenir compte des facteurs économiques et sociaux qui jouent un rôle important dans nombre de pays producteurs. Lorsque nous évoquons un développement de rechange et des cultures de substitution, il faut s'assurer que nous offrons une véritable solution de rechange et une culture de substitution pour laquelle existe un véritable marché. Nous devons aussi examiner la façon de faire face aux trafiquants, qui ont beaucoup de richesse et de pouvoir et qui ont intérêt à maintenir la production des cultures illicites qui les ont rendus si puissants.

Lorsque nous définissons notre action, nous devons prendre en compte le fait que le trafic des drogues, d'après les scénarios que nous avons notés, semble consister en réseaux très serrés et solidement organisés, qui englobent pays et régions partout dans le monde. Les saisies qui ont été effectuées ne semblent représenter qu'une petite partie des quantités qui font l'objet du trafic, car il apparaît que ces saisies n'affectent que rarement les prix sur le marché. Cela donne une indication claire de l'énormité du problème auquel nous sommes confrontés.

Lorsque nous abordons la question de la consommation, nous devons nous arrêter aux facteurs socio-économiques sous-jacents. Dans le monde occidental, nous constatons que les problèmes de toxicomanie se retrouvent tant chez ceux qui sont pauvres et socialement démunis que chez ceux qui sont plutôt bien nantis. Nous devons tenter de comprendre et d'admettre l'existence des carences générales de notre époque qui engendrent le problème de la toxicomanie dans les différentes couches de la société. Nous devons surtout mettre l'accent sur le rôle central de l'éducation dans la prise de conscience du problème des drogues. Cette éducation doit se faire tant à la maison qu'à l'école, et je crois qu'elle doit commencer en bas âge afin que les enfants soient en mesure de résister aux pressions de leur entourage et d'être conscients des dangers qui les entourent. Nous devons nous pencher sur les problèmes de la drogue et du crime ainsi que sur les liens qui les unissent. Nous devons toujours nous soucier de la pertinence et de l'efficacité des programmes de réinsertion des toxicomanes.

Toutefois, s'il convient de s'attaquer aux problèmes causés par la consommation dans nos sociétés, il convient aussi de s'attaquer à la racine de ces problèmes. Pour ce faire, il faut aborder les problèmes du trafic et de la vente des drogues. Le succès dans ce domaine dépend d'une coopération et d'une coordination efficaces entre nos institutions chargées de faire respecter les lois et nos systèmes de justice pénale. A cette fin, l'ONU a un rôle important à jouer en réunissant les meilleures conditions possibles pour permettre à cette coopération de s'effectuer à une grande échelle internationale. En Europe, nous cherchons à améliorer la coordination et la coopération en mettant sur pied EUROPOL. Il ne faut jamais oublier que nous menons une lutte contre des organisations qui oeuvrent sur une base multinationale et qui possèdent d'énormes ressources financières. La structure de ces organisations, et notamment leur capacité de blanchir de l'argent dans d'importants marchés financiers, doit être combattue de façon globale.

Comme je l'ai déjà dit, nous faisons face à un problème mondial qui menace l'essence même de nos sociétés. C'est pourquoi, à moins de mettre en commun information, technologie, recherche, compréhension et ressources pour régler efficacement ce problème, nous risquons d'être considérés comme coupables d'avoir laissé un héritage pernicieux aux générations à venir. En dépit des obstacles que nous pourrions rencontrer, nous ne pourrions jamais nous permettre d'abandonner la lutte. Un lourd fardeau a été placé sur nos épaules et nous devons tous trouver le courage et la force de l'assumer et de nous en libérer.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au général de brigade Benny Arad, Directeur général de l'Office de lutte contre la drogue d'Israël.

M. Arad (Israël) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de ma délégation, j'ai l'honneur de prendre la

parole devant l'Assemblée générale au sujet d'une question qui nous unit tous : la lutte mondiale contre la toxicomanie.

Au cours de la dernière décennie, la consommation de stupéfiants est devenue une des plus graves menaces qui pèsent sur notre société, car elle met en péril nos plus importantes ressources nationales : les membres de notre communauté et nos jeunes.

Dans sa politique de lutte contre la drogue, Israël, comme d'autres pays, s'efforce de maintenir un équilibre entre les vastes exigences de la lutte et les ressources limitées du budget national. Malgré les ressources restreintes, des efforts sont déployés afin de traiter des questions sociales qui s'imposent à la société israélienne, dont celle du problème des drogues.

Le Service de lutte contre la drogue, en tant qu'entité nationale chargée de la planification, de la coordination et de la promotion d'activités dans ce domaine, s'occupe d'une question interdisciplinaire, alors que notre objectif principal porte sur la réduction de l'offre et de la demande de drogues. Le mandat du Service comprend la formulation de politiques nationales globales dans tous les domaines de la lutte contre la toxicomanie ainsi que la promotion et l'expansion du réseau des services d'intervention dans les divers domaines de cette lutte. Ces activités s'accompagnent d'une coordination de tous les efforts des institutions gouvernementales, non gouvernementales et publiques d'Israël dans leur campagne contre la toxicomanie.

Depuis qu'il a été créé, le Service a formulé une stratégie nationale contre la toxicomanie qui repose sur une coordination et une coopération interministérielles élargies.

Israël, par l'intermédiaire du Service, a accompli beaucoup d'efforts pour améliorer les méthodes d'interdiction le long des frontières et aux points de passage de celles-ci. Le Service favorise l'application de sentences plus lourdes contre les personnes ayant commis une infraction à la législation sur les stupéfiants et surtout contre les trafiquants de drogues. Il y a de plus en plus de poursuites intentées contre ces personnes. Des programmes de prévention sont déjà mis en oeuvre dans un nombre croissant d'écoles, et nous avons l'intention d'élargir ces programmes pour englober toutes les écoles et toutes les classes à l'avenir. De nombreuses activités ont été entreprises et mises en oeuvre dans le domaine de

l'éducation publique. L'infrastructure de traitement et de réinsertion a été améliorée. La recherche sur les problèmes de toxicomanie est encouragée et de nombreux programmes scolaires de formation d'un personnel compétent dans la lutte contre toutes les dimensions de la toxicomanie sont en cours de réalisation.

Malgré les ressources limitées dont dispose Israël, le Service continue inlassablement, sur les instructions précises du Premier Ministre, de mener la lutte contre les drogues illicites et, dans cet esprit, le Gouvernement israélien augmente chaque année, depuis 1989, l'allocation budgétaire réservée aux activités du Service.

Comme d'autres pays, la nécessité de lutter contre la menace des drogues hante Israël. La prévention, le traitement et le respect de la loi nécessitent non seulement de grands efforts, mais aussi d'énormes ressources. Les consommateurs de drogues et les toxicomanes avérés ont besoin d'un ensemble équilibré d'installations, de traitements, de réinsertion et d'autres ressources, que nous avons le devoir d'offrir.

Israël est situé dans une région connue pour être un centre du trafic mondial de drogues. Aucune drogue illégale n'est en fait produite en Israël. Toutefois, dans la région où nous sommes, les intenses activités liées à la drogue qui se déroulent le long de nos frontières, en plus de l'importation en Israël de drogues provenant d'autres pays, constituent une puissante menace pour l'essence de notre société.

Alors que la responsabilité de la lutte contre les drogues illicites appartient essentiellement à chaque Etat, elle constitue également le point de départ d'une coopération binationale, régionale et multinationale. L'équilibre particulier de force et de faiblesse qui caractérise la guerre que chaque pays mène contre les drogues tient à la nature de ses politiques et de ses programmes nationaux en adéquation avec les disciplines fonctionnelles de traitement, de prévention, d'application des lois et d'interdiction. Ces éléments, qui déterminent la position de contribuant ou de bénéficiaire d'un pays au niveau international sont intimement liés aux décisions prises par l'Organisation des Nations Unies et finissent par être le catalyseur des conséquences du développement et du progrès du point de vue de la coopération mondiale et de la création d'un équilibre dans la répartition des ressources.

Israël est prêt à coopérer avec toutes les nations de sa région et en dehors dans la lutte contre les stupéfiants et autres drogues. Cette coopération est particulièrement importante si l'on considère qu'Israël et ses voisins sont situés si près des centres de production et de leurs routes de contrebande. Israël et ses voisins servent non seulement de

pays de transit pour les stupéfiants, mais aussi de cibles pour le commerce et la consommation locale de drogues.

A mesure qu'augmentent les perspectives de paix au Moyen-Orient, nous devons nous rappeler que la paix n'est pas seulement conclue entre les gouvernements, mais aussi entre les peuples. Le moment est venu d'établir une coopération durable et un échange d'informations au moyen de liens entre pays voisins portant sur tous les aspects de la guerre contre la drogue, accompagnés d'échanges fréquents d'informations opérationnelles pour permettre aux organismes de contrôle de parvenir à interdire les stupéfiants.

Nous demandons à nos voisins et à la communauté mondiale de s'unir à nous dans la campagne que nous menons contre les stupéfiants, dans le cadre des efforts destinés à favoriser la paix dans notre région et partout ailleurs dans le monde. Nous engageons nos voisins à créer un comité régional ouvert à tous les pays du Moyen-Orient afin qu'ils mettent en commun leurs ressources, leurs efforts et leurs connaissances techniques et présentent un front uni contre l'abus des drogues et ses conséquences.

Israël est tout disposé à participer à l'exécution de programmes propres à réduire la demande et à entraver la fourniture de stupéfiants. Ce n'est qu'en associant et en coordonnant nos efforts que nous pourrions créer les conditions indispensables pour faire disparaître ce fléau mondial. Il est de notre responsabilité de réduire la gravité de ce fléau qui franchit toutes les frontières nationales, entraînant dans son sillage des souffrances indicibles.

Nous pensons comme d'autres, que la lutte contre la drogue n'apportera pas à elle seule la solution finale du problème. Toutefois, avec d'autres mesures à long terme de réduction de la demande, le respect des lois antidrogues par le biais d'une interdiction effective doit jouer un rôle décisif dans la lutte immédiate, à court et à moyen terme contre la drogue, et ce aussi longtemps que la perturbation des routes du trafic des drogues restera le moyen essentiel d'en réduire la fourniture.

Israël est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à son amendement. Israël est aussi partie à la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour appliquer ces conventions. Nous sommes également en train d'amender nos lois nationales pour ratifier la Convention de 1988 au plus tôt.

L'Etat d'Israël a fait des efforts sincères pour établir une coopération internationale aux niveaux binational et multinational. Depuis 1991, nous avons signé un Mémoire d'accord de coopération avec les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Chili. Nous essayons d'activer

un accord existant avec l'Italie. De même, nous espérons favoriser des accords semblables avec d'autres pays afin de stimuler la coopération binationale et l'échange d'informations sur les méthodes de lutte contre les stupéfiants. Israël invite la communauté internationale à mettre en commun l'accumulation de ces connaissances dans tous les domaines de la lutte antidrogues.

Nous pensons que les Nations Unies devraient adopter une attitude plus rigoureuse face à la consommation d'héroïne, qui est l'essentiel de la menace de la drogue dans la plupart des pays. Nous encourageons la création d'un système central de données dans chaque pays pour surveiller les méthodes d'intervention, et l'établissement de listes de personnes connues comme étant des utilisateurs ou des délinquants. De plus, nous recommandons la création d'un centre d'information international pour échanger des informations sur les méthodes appliquées aux différents aspects de la lutte contre l'abus des drogues.

Depuis la création de l'ADA, nous avons coopéré avec les organismes des Nations Unies chargés de la lutte antidrogues et nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à cet égard par l'ONU. Depuis 1990, des représentants des programmes des Nations Unies, à commencer par l'ancien Directeur du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et le Président ainsi que des représentants de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, se sont rendus en Israël et ont pu ainsi voir par eux-mêmes comment nous agissons en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie et le trafic des drogues. Ils ont ainsi une connaissance directe de la façon dont est menée la lutte antidrogues en Israël et de nos méthodes et programmes spéciaux. Ils ont été frappés par les programmes d'intervention d'Israël et la haute qualité de nos professionnels dans ce domaine. Nous comptons établir des relations de travail mutuelles avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et donner une assistance professionnelle à d'autres nations.

Le Gouvernement d'Israël tient à souligner qu'il est totalement et indéfectiblement engagé dans la lutte contre le fléau de la drogue et qu'il a l'intention de participer pleinement à tous les efforts internationaux avec tous les autres Etats.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à Mme Katalen Szomor Molnar, Secrétaire du Comité interministériel pour les problèmes de drogues de la Hongrie.

Mme Szomor Molnar (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis honorée de participer, au nom du Gouvernement de la République de Hongrie, à ces réunions de haut niveau de

l'Assemblée générale qui traitent du problème mondial de la drogue et des moyens de renforcer la cohérence des activités à l'échelle du système dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre d'une stratégie globale multidisciplinaire à tous les niveaux de la société constitue le seul moyen de garantir la réussite dans la lutte mondiale contre la drogue. De même, ainsi qu'il a été dit dans les instances des Nations Unies — tout d'abord à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic des drogues à Vienne, en 1987 — et comme il a été énoncé dans le Schéma multidisciplinaire complet ainsi que dans diverses résolutions de la Commission des stupéfiants et de l'Assemblée générale, et plus particulièrement dans le Programme d'action mondial, une approche équilibrée de la réduction de la demande et de l'offre de la drogue doit être appliquée aux niveaux mondial, régional, national et local.

En raison du caractère extrêmement perfectionné et international de la criminalité de la drogue, et en raison également du caractère mondial de l'épidémie actuelle d'abus des drogues, une action préventive de contrôle international bien coordonnée, fondée sur des politiques élaborées et approuvées par les organes compétents des Nations Unies, est nécessaire pour guider les gouvernements dans l'application de leurs stratégies nationales contre la drogue et la mise en oeuvre d'une politique contre la drogue en vertu des directives du Programme d'action mondial.

La Hongrie est partie aux Conventions des Nations Unies de 1961 et de 1971 sur la drogue, et avant la fin de l'année, à la suite de l'adoption des mesures législatives nécessaires, nous allons ratifier la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Le Gouvernement hongrois a créé un Comité interministériel contre la drogue en 1991, auquel appartiennent des représentants de 18 ministères et organismes nationaux qui prennent des décisions sur notre stratégie contre la drogue et en coordonnent la mise en oeuvre. Le Comité est assorti de groupes de travail chargés, entre autres, de la mise au point des projets de lois, des directives professionnelles, de la planification stratégique et des activités d'évaluation dans les domaines des précurseurs, du blanchiment de l'argent, du traitement en tant qu'alternative à la prison, du traitement en prison, des plans nationaux de formation, des politiques de prévention nationales, de l'épidémiologie et des laboratoires d'essais des drogues.

En conséquence de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, la principale voie de transit de la route des Balkans pour le trafic des drogues traverse maintenant la Hongrie, qui doit faire face aux problèmes de plus en plus nombreux

qui découlent du transit illégal, d'une plus forte commercialisation illégale, des tendances alarmantes à abuser davantage des drogues et de leur interaction avec les problèmes de la marginalisation sociale de plus grands groupes, alliés à une évolution dans les habitudes des consommateurs de drogues, qui passent des drogues plus douces à des drogues plus dures, y compris l'abus du pavot.

En tant que pays dont l'industrie pharmaceutique et chimique est bien développée, la Hongrie essaye de prévenir le détournement des substances psychotropes et des précurseurs vers des voies illégales. Sa législation sur les précurseurs, en vigueur depuis 1990, porte maintenant sur les 22 substances répertoriées.

Nous sommes conscients qu'il importe d'empêcher le blanchiment des capitaux par des moyens légaux et de créer un système pour faire rapport volontairement dans le cadre des institutions financières. La législation pertinente doit être examinée par le Parlement à la fin de cette année.

Un nouveau problème qui se dessine dans notre région est l'apologie qui est faite des prétendus avantages de la légalisation des drogues douces et dures. Des groupes radicaux essaient d'obtenir le soutien des médias pour atteindre cet objectif. Ce problème exigerait une participation plus active du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) afin de contrer ces tendances négatives.

Le Gouvernement hongrois a réagi à ces défis en mettant en place les arrangements institutionnels nécessaires. La police nationale a institué un réseau préventif du crime et de la drogue aux niveaux national et des comtés, et le service de santé public dispose d'agents de santé au niveau national et au niveau des comtés et des villes pour s'attaquer aux différents aspects du problème de la drogue. Nous possédons 130 établissements d'éducation sanitaire, qui diffusent des informations sur les dangers de la toxicomanie.

La Hongrie a pris des mesures novatrices pour instituer un système bien rodé d'organismes multisectoriels aux niveaux national et des comtés, chargés d'organiser des activités de prévention.

Ces mesures démontrent que nous avons accompli beaucoup au niveau national pour prévenir toute aggravation dans l'abus des drogues. En même temps, nous voudrions pouvoir compter en permanence sur les conseils et l'appui du PNUCID et des autres organisations internationales multisectorielles, telles que, par exemple, le Groupe Pompidou.

Nous encourageons le PNUCID à poursuivre ses efforts en vue d'harmoniser les différents niveaux de coopération

internationale contre l'abus des drogues et de permettre ainsi de maximaliser l'utilisation des ressources et d'éliminer le chevauchement des efforts et leur double emploi.

Nous appuyons sans réserve la résolution relative à la réduction de la demande adoptée à la trente-sixième session de la Commission des stupéfiants, qui invite les organisations internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales à formuler des stratégies pour réduire la demande de drogues, et ce, en définissant des groupes cibles et en mettant au point des programmes de prévention spéciaux adaptés à l'environnement social et culturel local, afin de développer les compétences par la formation et de présenter des programmes destinés à réduire les dommages et des programmes destinés à empêcher que ne s'étende l'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

Compte tenu de l'importance globale de la réduction de la demande, le PNUCID doit continuer de développer ses activités de recherche en fournissant aux gouvernements des programmes de prévention primaire ayant satisfait aux exigences d'une évaluation scientifique du PNUCID, qui permettraient de minimiser les effets négatifs.

Membre depuis 25 ans de la Commission des stupéfiants, la Hongrie est pleinement consciente qu'il importe d'adopter des politiques équilibrées de réduction de l'offre et de la demande de même que d'entreprendre des démarches novatrices et d'obtenir un financement adéquat pour la prévention primaire, et elle appuie pleinement le rôle directeur et de coordination que joue le PNUCID dans l'action mondiale contre l'abus de drogues. Nous sommes disposés à contribuer pour notre part aux entreprises communes dans ce domaine important.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Devi Prasad Ojha, membre du Parlement du Népal.

M. Ojha (Népal) (*interprétation de l'anglais*) :

La menace du trafic et de l'abus des drogues est devenu un important problème auquel se heurte l'humanité. L'utilisation et le trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes sont devenus un fléau social touchant tant les pays développés que les pays en développement. Que l'humanité puisse se trouver si profondément enlisée dans le commerce de la déchéance et de la mort est une réalité qui donne à réfléchir.

Comme les organisations criminelles qui font ce commerce ne respectent pas les frontières internationales, aucun Etat ne peut à lui seul s'attaquer à ce problème. Des actions concertées et la coopération au niveau international sont les seules armes qui existent contre ce fléau.

Il est maintenant communément admis que la seule loi que les trafiquants de drogues ne violent pas est la loi de l'offre et de la demande. Tant qu'il y aura une demande pour ces substances et de l'argent pour les acheter, les trafiquants trouveront un moyen de satisfaire cette demande. La lutte contre les drogues sera gagnée ou perdue selon l'aptitude que montrera la communauté internationale à en réduire l'approvisionnement et, en même temps, à en réduire la demande.

La menace mondiale que font peser les drogues exige une réponse mondiale, et l'ONU offre la meilleure instance pour ce genre d'action coordonnée. Une réaction internationale efficace dépendrait dans une large mesure d'une coordination étroite et d'un financement fiable du programme d'action multidisciplinaire.

Il est également urgent de renforcer encore les incitations à la culture de substitution dans le cadre d'un programme de développement rural général. Si les producteurs sont assurés de trouver un marché régulier pour leurs produits de substitution on entamera une étape essentielle dans la réduction de la production illicite de ces matières premières. Un programme global ne peut pas non plus négliger les aspects sociaux et humanitaires de ce problème.

L'adoption en 1990, par la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration politique et du Programme d'action mondial traduisait la volonté de la communauté internationale de coordonner ses efforts dans la lutte qu'elle mène contre les drogues. La Déclaration faisant des années 90 la Décennie des Nations Unies contre la drogue a permis d'exprimer concrètement le sentiment qu'il était urgent d'engager une action dans une période déterminée. Cela a mené à une recrudescence de mesures sur les plans national et interétatique.

Bien que le problème que posent les drogues n'y ait pas atteint des proportions d'épidémie, le Népal a lancé une série de mesures conformément au Programme d'action mondial. Au sommet, se trouve le Comité de coordination, sous la présidence du Ministre de l'intérieur. Un plan-cadre a été élaboré avec l'assistance du PNUCID.

Dans le cadre de nos ressources limitées, nous accordons une plus grande attention au traitement, à la réadaptation et à la réinsertion des drogués. Nous mettons également un accent plus grand sur l'éducation et sur les campagnes d'information publique afin de sensibiliser les masses. Nous essayons d'établir un réseau national dans le but de mobiliser les forces de base au niveau communautaire et le secteur privé dans la lutte contre les drogues. Il existe une campagne active visant à interdire le trafic illicite des

drogues et à éliminer leur production. A cette fin, le département gouvernemental chargé de l'application des lois est renforcé systématiquement.

Au niveau régional, nous collaborons activement avec d'autres membres de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) dans la poursuite d'activités de lutte contre la drogue. La SAARC a déjà lancé plusieurs programmes importants réunissant des décideurs, des services de répression et des spécialistes en matière de réduction de la demande. Nous avons maintenant, dans notre région, une Convention SAARC sur les stupéfiants et les substances psychotropes qui nous aidera à coordonner nos efforts dans ce domaine au niveau régional.

Au cours des quatre dernières décennies, les Nations Unies ont pris des mesures importantes dans la lutte contre la drogue au niveau international. La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, son Protocole de 1972, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 constituent un système de contrôle international complet et un cadre de coopération contre le trafic.

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), créé par l'Assemblée générale en 1990, est le programme à appliquer pour la lutte contre la drogue. On ne devrait pas permettre que l'insuffisance de ressources financières et humaines et les goulots d'étranglement administratifs entravent la mise en oeuvre de cet important programme. L'Assemblée générale doit veiller à ce que les ressources allouées au Programme soit proportionnelles aux grandes exigences qui lui sont imposées. A cet égard, je tiens à mentionner le concours précieux du PNUCID à nos efforts nationaux de lutte contre la drogue. Nous nous félicitons également de la qualité des ateliers et réunions de groupes d'experts, organisés sous les auspices du PNUCID, dans le cadre de la Décennie contre l'abus des drogues. Ma délégation invite instamment les institutions du système des Nations Unies à déployer des efforts plus intenses en vue d'intégrer et de coordonner les activités relatives à la lutte contre la drogue dans leurs programmes, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

La lutte contre la drogue est une guerre que l'humanité ne peut pas perdre. Ma délégation espère que l'examen de l'application du Programme d'action mondial au cours de la présente session de l'Assemblée générale intensifiera la coopération internationale pour mettre fin à ce cauchemar.

Le Président (*interprétation en anglais*) :

Je donne à présent la parole au Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Alounkeo Kittikhoun.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) :

La tenue de séances plénières de haut niveau, à la présente quarante-huitième session de l'Assemblée générale, consacrées à l'examen de la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, témoigne manifestement du sérieux avec lequel la communauté internationale entend traiter cette importante question. Ma délégation se félicite grandement de cette rencontre en séance plénière et espère qu'elle imprimera un nouvel élan à la coopération internationale dans ce domaine.

En dépit des efforts vigoureux déployés par les pays aux niveaux local, régional, bilatéral et multilatéral et malgré certains faits encourageants, la situation mondiale dans son ensemble ayant trait à l'abus et au trafic illicite des drogues continue de s'aggraver. Rien malheureusement ne nous indique que cette situation inquiétante s'améliorera dans un avenir proche. Conformément à la Déclaration et au Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues adoptés par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, ainsi que la Déclaration politique et le Programme d'action mondial adoptés par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire, qui gardent encore toute leur validité, la communauté internationale est appelée à prendre les mesures qui s'imposent et à tout faire pour enrayer ce fléau que constitue l'abus et le trafic illicite des drogues. Les pays de par le monde, producteurs et consommateurs, ont tout intérêt à unir leurs efforts dans ce combat difficile, car faute d'une coopération efficace et sincère, ils sont tous condamnés à perdre. A n'en pas douter, si ensemble nous perdions la bataille, les grands gagnants seraient les trafiquants.

La lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues est une entreprise à la fois difficile et complexe. A notre avis, elle devrait être menée en stricte conformité avec les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Il s'agit là de principes sacro-saints jalousement défendus par nos peuples et qu'il importe de prendre en compte dans la promotion de la coopération internationale dans ce domaine.

Comme de nombreux autres pays, la République démocratique populaire lao est consciente des conséquences

désastreuses pouvant résulter de l'abus des drogues. Nous connaissons tous l'ampleur du problème et il y a lieu de tout mettre en oeuvre pour combattre ce fléau. Partant de cette considération, mon pays a pris l'importante décision d'adhérer à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et a pris part aux différents séminaires, conférences, et forums internationaux consacrés au problème de l'abus des drogues, ce dans l'espoir d'apporter sa contribution modeste aux efforts déployés par la communauté internationale pour en finir avec ce problème. En ce qui concerne la Convention de Vienne de 1988, nous sommes d'avis qu'elle est complexe et qu'elle prévoit de nombreuses obligations qui méritent une analyse approfondie. A cet égard, un examen sérieux de la part des autorités compétentes lao est encore en cours. En 1990, une commission nationale de contrôle et de supervision de la drogue présidée par un vice-ministre a été créée. Cet organe indépendant, relevant directement de la présidence du Conseil des ministres, et qui se compose des divers ministères concernés et dont le secrétariat permanent siège au Ministère des affaires étrangères, a pour tâche principale de coordonner toutes les activités relatives à la drogue. Ladite commission lance des programmes, planifie des activités nouvelles, fait le suivi des opérations en cours ainsi que la collecte des données sur la production, le trafic et l'abus des drogues. Encore nouvelle, la Commission a besoin de l'assistance internationale, à maints égards, pour être à même de remplir ses fonctions de haute responsabilité.

La République démocratique populaire lao est un des pays producteurs d'opium en Asie du Sud-Est. Une de nos minorités ethniques, les Hmongs, le cultive depuis de nombreuses générations. Afin de réduire la production d'opium, le Gouvernement lao met actuellement en oeuvre quatre projets de développement rural intégré. Trois de ces projets bénéficient à la fois de l'assistance technique du PNUCID et de la contribution financière, sous forme de dons, de l'Allemagne, du Japon, de la Norvège et de la Suède. Non moins important, le FIDA y contribue également sous forme de prêts à des termes concessionnels. Quant au quatrième projet, il est entièrement financé par les Etats-Unis d'Amérique. Au nom du Gouvernement et du peuple lao, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer nos remerciements les plus sincères au PNUCID, au FIDA, ainsi qu'aux gouvernements de ces pays amis pour leur importante assistance.

Ces projets de développement ont pour objectif primordial d'offrir aux producteurs d'opium des alternatives viables sur les plan économique, social et écologique. A ce jour, à notre satisfaction, les résultats sont plutôt encourageants; un grand nombre de villageois Hmongs ont volontairement abandonné la culture de l'opium. Lesdits projets de développement, en effet, leur ont donné de l'espoir dans leurs efforts tendant à rehausser leur niveau de vie, et beaucoup d'entre eux considèrent que leur mode de

vie actuel est bien meilleur que celui qu'ils ont connu pendant plusieurs générations. Le rapport (A/48/286) du Secrétaire général sur l'application par les Etats Membres du Programme d'action mondial a ainsi reconnu que la production de l'opium au Laos a considérablement baissé. Dans le même ordre d'idées, le Département d'Etat américain, pour sa part, dans le rapport qu'il a publié en la matière en 1993, affirme que
(*L'orateur cite en anglais*)

“Le Laos, qui est le troisième principal pays producteur d'opium, est le seul des trois premiers pays producteurs d'opium à avoir diminué sa production d'opium durant chacune des trois dernières années (on estime que, de 1991 à 1992, la production a baissé de 13 %).”

(*L'orateur reprend en français*)

Dans ce combat contre l'abus des drogues, le Gouvernement lao met aussi l'accent sur la répression. En 1992, 77 personnes en possession de cannabis, d'héroïne et d'opium ont été arrêtées et par la suite traduites en justice, conformément à la loi. En 1993, 99 personnes, également en possession de ces mêmes produits, ont subi le même sort. Nous entendons poursuivre résolument nos efforts de manière à pouvoir apporter notre modeste contribution à la coopération internationale dans ce domaine. Sur le plan régional, la République démocratique populaire lao attache une grande importance à sa coopération avec la République populaire de Chine, le Royaume de Thaïlande et le Myanmar, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Le Mémoire d'accord que nous venons de signer ici, à New York, avec nos partenaires — la Chine, la Thaïlande, le Myanmar et le PNUCID — offre un cadre important pour une coopération efficace dans le futur. Grâce à une détermination ferme et à travers une coopération multiforme et sincère, nous espérons pouvoir parvenir aux objectifs poursuivis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

M. Kpakpo (Bénin) :

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son message à l'occasion de ces deux jours de débat spécial, l'abus et le trafic illicite des drogues sont devenus un véritable fléau qui ne cesse d'étendre son emprise.

Le très grand nombre d'orateurs intervenant sur le sujet démontre l'incessante préoccupation de la communauté internationale face au désastre que représente la drogue pour notre société. La détermination unanime de combattre un tel désastre est un motif d'encouragement pour la délégation du Bénin.

En Afrique, le phénomène de la drogue, qui ne cesse de s'aggraver depuis les années 80, constitue un problème social supplémentaire pour nombre de pays déjà rongés par tant de maux. En effet, le continent africain est devenu un réseau privilégié de trafic illicite des drogues de toutes sortes, compte tenu des moyens matériels et financiers extrêmement limités dont disposent nos pays pour lutter contre le phénomène.

Les conséquences dévastatrices de l'abus et du trafic illicite des drogues sont partout les mêmes : la montée de la criminalité, de la violence, de la délinquance juvénile et l'aggravation de la déchéance sociale. C'est pourquoi le débat en cours revêt à nos yeux une importance particulière.

Mme Hassan (Egypte), Vice-Présidente, assume la présidence.

Les quatre réunions consacrées à la question donnent ainsi l'occasion à la communauté internationale de réaffirmer la priorité qu'elle attache au problème du contrôle des stupéfiants.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa dix-septième session extraordinaire, la résolution S-17/2 en date du 23 février 1990, qui contient une Déclaration politique et un Programme d'action mondial dans lesquels elle a énoncé ses objectifs et présenté des mesures en vue de leur réalisation. L'Assemblée générale a également proclamé la période 1991-2000 "Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues".

A cet égard, le Bénin tient à féliciter le Secrétaire général pour l'important rapport présenté sur l'application du Programme d'action mondial par les différents Etats Membres et à manifester son soutien aux recommandations qui figurent dans ce rapport.

Il est important de noter que, dans la poursuite des objectifs du Programme d'action mondial, il a été créé en 1990 le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Il est juste de souligner ici la contribution positive du PNUCID qui, au niveau national, essaie d'aider en particulier les pays en développement à renforcer leurs capacités dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

Il est heureux de constater également que des progrès ont été déjà réalisés, notamment en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, dans la recherche et la consolidation de la coopération régionale nécessaire pour faire face collectivement au fléau de la drogue en Afrique.

Pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations, l'ONU doit accorder plus d'importance à la coopération technique dans les domaines du contrôle, de la prévention et de la réduction de la toxicomanie en vue de l'élimination de la demande illicite toujours croissante de stupéfiants et de substances psychotropes.

On ne réussira à faire cesser l'abus des drogues et la criminalité qu'il engendre que grâce à des efforts de prévention fondés sur des campagnes d'information, d'éducation et d'action.

Les Etats Membres devraient s'assurer de ce que les organes de direction des institutions spécialisées des Nations Unies accordent une plus grande priorité à leurs activités de contrôle des drogues. Une telle priorité devra bénéficier d'allocations de ressources additionnelles en faveur de ces organes, notamment en faveur du PNUCID.

Sur un autre plan, les mesures de contrôle des stupéfiants adoptées par la communauté internationale ne peuvent être couronnées de succès que si tous les Etats parties observent rigoureusement les dispositions des traités internationaux réglementant la culture, la production, la fabrication, le commerce et l'utilisation des stupéfiants.

C'est pourquoi, le Bénin, qui a déjà ratifié la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, prend des dispositions pour adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Ces conventions internationales représentent des instruments juridiques fondamentaux dont chaque pays doit s'inspirer pour l'élaboration de sa propre législation

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau la profonde conviction de la délégation béninoise de ce que seule l'adoption de mesures efficaces et soutenues sur les plans national, régional et international en vue de promouvoir l'application du Programme d'action mondial nous permettra de gagner le pari de la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

Notre souhait est de voir les conclusions de nos délibérations renforcer la volonté de la communauté internationale de lutter féroce contre l'un des fléaux les plus catastrophiques pour le genre humain.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Makkawi (Liban) (*interprétation de l'arabe*) :

L'abus des drogues est un grave fléau qui affecte toutes les sociétés humaines. Il a des effets négatifs sérieux sur la vie sociale et économique de larges groupes de personnes. Pour lutter contre ce fléau, il a fallu les efforts concertés des nations et des organisations internationales. Les Nations Unies ont joué un rôle crucial dans la mise au point d'une stratégie mondiale contre cette menace croissante.

Conscient de la gravité de ce phénomène ainsi que de ses responsabilités à l'égard de la société humaine, le Liban n'a épargné aucun effort, même lors des guerres sanglantes qui ont dévasté son territoire, pour essayer de freiner la culture des plantes narcotiques, leur transformation et le trafic des drogues illicites et ce, en dépit de ses possibilités limitées, de la précarité de l'ordre public et de la faiblesse de ses organes gouvernementaux dues aux événements que l'on connaît. En outre, le Liban est resté un membre actif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et a maintenu tout le long de cette période, une collaboration étroite et efficace avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

La situation géographique du Liban — au carrefour entre l'Est et l'Ouest, entre les centres de production des drogues illicites et les marchés de consommation — en ont fait une voie de transit, d'une part, pour l'opium et le hachisch exportés vers l'Europe et, d'autre part, pour les chargements de cocaïne en provenance de l'Amérique latine. En outre, les conditions de vie extrêmement difficiles des paysans libanais et la dislocation des moyens de production et d'exportation les a amenés, durant les événements surtout, à se tourner vers la culture des plantes narcotiques faciles à écouler et à vendre, vu l'absence de l'autorité centrale et la faiblesse des organes gouvernementaux.

La situation difficile de la sécurité intérieure a donné aux trafiquants de drogues la possibilité d'augmenter leur production. C'est ainsi que la superficie des terres utilisées pour la culture de plantes narcotiques illicites est passée à 16 000 hectares en 1987. En outre, ils ont construit des usines de production, organisé et élargi leurs réseaux de trafic et établi à cette fin des ports de mer illégaux.

Dans ce contexte, et après le rétablissement de son autorité grâce au pacte national de réconciliation de Taïf, le Gouvernement libanais a accordé une très haute priorité au lancement d'une campagne ferme et impitoyable à tous les niveaux, pour lutter contre les divers aspects de l'activité des drogues illicites, à savoir, la culture, la production, la distribution et le trafic.

Ces trois dernières années, tous les champs de plantes narcotiques dans la vallée de la Békaa ont été entièrement détruits et cette année, les deux derniers hectares de ces

plantes, cultivées sur des terrains accidentés, ont été décimés. Nous sommes fiers du fait que le Liban soit maintenant entièrement débarrassé de ces cultures. Je le répète : aujourd'hui, il n'existe plus du tout au Liban de cultures de ce genre. Sur un autre plan, le Gouvernement libanais a réussi, grâce aux efforts combinés des forces de sécurité intérieure, de l'armée et des services des douanes, à saisir de grandes quantités de stupéfiants et à arrêter de nombreux trafiquants. Les chiffres suivants sont éloquentes : en 1990, 588 kilogrammes de hachisch, 33 kilogrammes d'héroïne et 17 kilogrammes de cocaïne avaient été saisis. En outre, 372 trafiquants avaient été arrêtés. En 1993, par contre, au 30 septembre, quelque 13 700 kilogrammes de hachisch, 45 kilogrammes d'héroïne et 263 kilogrammes de cocaïne ont été saisis, et 858 trafiquants ont été arrêtés.

Des officiers et des équipements sont venus renforcer la Division de lutte contre la drogue de la Police judiciaire et quatre bureaux nouveaux ont été ouverts dans de grandes villes, malgré nos maigres ressources. En outre, tous les ports de mer illégaux utilisés à une période donnée pour la contrebande de la drogue ont été détruits.

Les services de lutte contre la drogue et de répression ont coopéré étroitement avec leurs homologues en Europe et aux Etats-Unis. Cette vaste coopération, qui a porté notamment sur 30 opérations de livraison sous surveillance, a donné des résultats remarquables. Plusieurs contrebandiers et trafiquants internationaux ont été arrêtés et leurs réseaux opérationnels clandestins démantelés. Des quantités considérables de drogues ont également été saisies.

Le Gouvernement libanais poursuit une politique très ferme à l'égard des trafiquants de drogues et de ceux qui cultivent des plantes narcotiques. Dans une large mesure, il a réussi à éliminer les réseaux de distribution locaux, qui constituent, comme c'est le cas dans d'autres pays, le plus redoutable des maillons de la chaîne de production, de transport et de consommation des drogues illicites dans le monde. En même temps, le Gouvernement libanais se prépare à promulguer de nouvelles lois durcissant les sanctions à l'encontre de tous ceux qui — preuves à l'appui — sont liés à la drogue. Un Haut Comité interministériel, présidé par le Premier Ministre adjoint, a été créé pour mettre au point et définir les paramètres de la politique générale de lutte contre la drogue.

Les missions internationales qui se sont rendues au Liban ont pu s'assurer du zèle que le Gouvernement libanais met à lutter contre les drogues illicites et de l'efficacité des mesures qu'il a prises à cet égard. Les observateurs internationaux ont également certifié que, du fait de la politique du Gouvernement d'éliminer les cultures illicites,

“quelque 500 000 civils libanais vivant dans 240 villages dans le nord-est de la région de la Békaa, qui dépendaient jusqu’alors de l’opium et du hachisch pour gagner leur vie, sont maintenant contraints de trouver d’autres moyens de subsistance.”

Le Liban a refait surface après la longue épreuve qu’il a traversée, avec une infrastructure dévastée et des services civils de base totalement dérangés. Les services administratifs libanais sont fortement gênés par une énorme pénurie de ressources opérationnelles, qui a des incidences négatives sur le fonctionnement opérationnel des appareils de police et de sécurité, y compris les mécanismes de lutte contre la drogue. En revanche, les trafiquants et contrebandiers ont, eux, accès à des techniques dernier cri qu’ils mettent à profit pour étendre leurs activités et transactions illicites.

Le Liban a jusqu’ici respecté ses engagements en matière de lutte contre la culture, la production et le trafic illicites des stupéfiants. Dès lors, il espère recevoir des gouvernements des pays amis, ceux notamment dont les sociétés endurent le fléau de la drogue, une aide matérielle et technique pour le développement d’une économie de substitution dans les régions du Liban où depuis de nombreuses années les stupéfiants ont constitué la principale source de revenus économiques et financiers. Le Gouvernement libanais a besoin d’une aide extérieure pour ses projets de développement des régions reculées et pour la création d’une culture de substitution susceptible de donner aux agriculteurs le moyen de vivre dans la dignité et de renoncer ainsi aux cultures illicites. Nous espérons aussi que l’Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées contribueront dûment à la réalisation de cet objectif.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Giacomelli, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour l’intérêt qu’il porte aux besoins du Liban. J’aimerais à cet égard attirer l’attention sur le fait que l’aide des Nations Unies au Liban dans ce domaine s’est limitée à un seul programme polyvalent d’un montant ne dépassant pas 1 129 000 dollars. Nous espérons sincèrement que l’aide future au Liban sera proportionnelle à ses besoins réels et urgents.

Les notions d’interdépendance et de solidarité mondiales devraient nous unir dans notre lutte commune contre ce fléau, où et sous quelle forme il se manifeste. Toutefois, nous pensons que s’attaquer à la racine du problème, c’est-à-dire à sa phase initiale qu’est la culture de plantes narcotiques, est peut-être la méthode la plus rentable. Le meilleur moyen de s’attaquer à ce fléau est certainement de le “tuer dans l’oeuf”.

Qui plus est, le Liban a besoin d’une aide pour mettre en place des cliniques et des programmes socio-psychologiques pour soigner et réadapter les victimes de ce grave problème social. Dans ce contexte, le Liban s’efforce actuellement, avec la coopération des ministres arabes de l’intérieur, de créer au Liban un centre de réadaptation pan-arabe pour soigner les toxicomanes des pays arabes et du Moyen-Orient.

Le Liban qui, de tout temps, a joué un rôle de premier plan dans la vie culturelle et économique de l’ensemble de la région, a toujours la même capacité et le même ardent désir de jouer un rôle pionnier, constructif et créateur, dans son voisinage immédiat et dans le monde entier. Toutefois, dans les circonstances actuelles, le Liban a besoin de l’aide et de l’appui des gouvernements amis et des organisations et agences internationales pour renforcer l’efficacité de son gouvernement et mener à bien les programmes de reconstruction et de développement dans l’ensemble du pays. A l’heure actuelle, nos plans économiques et sociaux visent la mise en valeur de nos ressources humaines et la revitalisation de nos institutions nationales.

La Présidente (*interprétation de l’arabe*) :

Je donne à présent la parole au Très Honorable Phandu Skelemani, Procureur général du Botswana.

M. Skelemani (Botswana) (*interprétation de l’anglais*) :

Nous savons tous désormais que le problème que représentent la production, la vente, la demande et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes se pose depuis bien longtemps. Sur les plans national, régional et international, les nations du monde ont essayé, avec des résultats divers, de s’attaquer à ce problème. Il est certain que pour s’attendre raisonnablement à quelque succès dans la guerre que nous menons contre l’abus et le trafic des drogues, une plus grande coopération internationale concrète est nécessaire.

Je pense que nous avons tous compris que, même s’il est utile de rassembler les pays de temps à autre pour signer des traités, c’est seulement lorsque les Etats ne ménagent rien pour s’aider les uns les autres que des progrès sensibles peuvent être faits.

Les causes du trafic illicite des drogues sont nombreuses et variées. La pauvreté, la cupidité et la décadence sont à mon avis les principales. Il me semble donc qu’il faut s’attacher davantage à cerner les causes du trafic illicite des drogues, car ce n’est que lorsqu’on aura clairement compris pourquoi nos peuples s’adonnent au trafic illicite des drogues que l’on pourra trouver des solutions susceptibles d’avoir un impact. En l’absence de culture de substitution pour le paysan qui se consacre à la

culture rémunératrice de plantes dont on tire les stupéfiants, comment espérer le dissuader de cultiver de telles plantes?

Je sais que la résolution 47/99 du 16 décembre 1992 nous engage à faire le point. Je crois aussi que les mesures que nous prenons pour lutter contre le trafic illicite des drogues reflètent invariablement notre façon de percevoir les causes profondes du problème. Voilà pourquoi, même s'il n'a pas encore adhéré à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, le Botswana a pris ce qu'il considère comme les premières mesures pratiques nécessaires pour, entre autres, mettre en oeuvre cette convention.

En 1990, le Botswana a promulgué une loi d'assistance mutuelle en matière pénale. Comme le dit cette loi, son objet est de faciliter la fourniture et l'obtention par le Botswana, de l'assistance internationale en matière pénale. Cette loi nous permet d'aider les autres pays à obtenir des preuves et à identifier des témoins et des suspects au Botswana. Nous pouvons accéder à des demandes de recherche, de saisie et de confiscation de biens à l'occasion de délits. Nous sommes maintenant à même de présenter les demandes nécessaires à nos tribunaux au nom d'autorités ou d'Etats tiers. L'Etat a également le pouvoir d'envoyer dans d'autres Etats des personnes appelées à témoigner, même s'il s'agit de prisonniers, dans la mesure où les garanties habituelles sont données par l'Etat tiers.

Nous avons par ailleurs promulgué en 1990 la loi sur le produit des délits graves, qui permet aussi à l'Etat, où une personne a été reconnue coupable d'un délit grave, de saisir le tribunal d'une demande de confiscation du produit de ce délit. Un délit grave est une infraction passible de deux ans de prison au moins. Cette définition ne s'applique pas en cas d'ordre de confiscation venant de l'étranger. J'ajoute que la loi sera appliquée, quelle que soit la peine minimum prévue dans cet autre pays. Cette loi nous permet aussi d'appliquer une ordonnance de sursis à exécution — *ex parte* — pour veiller à ce que le produit probable de délits graves ne soit pas dilapidé avant la fin du procès.

L'objectif de ces parties de la législation est d'assurer que les trafiquants de drogues, notamment, ne tirent pas d'avantages de leurs activités criminelles. Ils doivent savoir que ces produits mal acquis ne seront pas en sécurité au Botswana, car nous disposons maintenant d'un cadre juridique permettant de surveiller et de confisquer ces biens.

Même si le Botswana ne produit ni stupéfiants ni substances psychotropes, à l'exception d'une petite quantité de marijuana, ou *dagga*, nous avons néanmoins estimé nécessaire de punir sévèrement ceux qui font le trafic de ces substances. Il est vrai qu'un avocat ne souhaite pas que la branche exécutive dicte aux tribunaux la punition à infliger

dans une affaire donnée, mais nous avons dû prévoir des sentences minimales de 10 ans d'emprisonnement pour les trafiquants. Cette sentence minimale a manifestement eu des effets, car le nombre de personnes arrêtées ayant en leur possession des drogues illicites a chuté sensiblement.

Je tiens également à évoquer la Loi d'extradition de 1990. Ce type de loi, à notre avis, est important dans la lutte internationale menée contre les trafiquants. Sur la base de la réciprocité, nous sommes prêts à extraditer nos ressortissants pour qu'ils soient traduits en justice et pour qu'ils reçoivent leur sentence à l'extérieur de notre compétence. Il y a très peu d'exceptions à l'extradition — et celles-ci sont universellement acceptées — par exemple l'accusé pourrait être passible de la peine de mort dans d'autres pays tandis que ce n'est pas le cas au Botswana. Mais l'accusé pourrait être extradé si on parvient à un accord pour indiquer que la peine de mort ne sera pas imposée.

Enfin, qu'il me soit permis de passer à ces domaines où il ne relève pas de notre compétence de légiférer ou de trouver facilement une solution efficace. Certains de nos ressortissants, en raison de leur pauvreté ou de leur appât du gain, se sont intéressés au trafic illicite des drogues qui créent une dépendance.

Nous continuons d'essayer d'accélérer le développement rural. Nous avons reçu de l'aide de nombre de nos amis par le biais d'accords bilatéraux et, de fait, des Nations Unies. Beaucoup reste à faire et beaucoup ne peut être fait que par la coopération internationale.

La coopération pratique entre les organismes d'enquête et de poursuites judiciaires peut être améliorée. Il faut comprendre qu'il n'est guère utile d'arrêter seulement le menu fretin; ce sont les barons de la drogue que nous devons arrêter. Une législation plus stricte sur la corruption et le blanchiment de l'argent est donc nécessaire. Les banques ne devraient pas accepter sans explication le dépôt de sommes considérables. Il devrait être possible d'avoir un plus large accès aux comptes bancaires. En fait, les gens devraient avoir à expliquer leur mode de vie quand il va au-delà de leurs moyens légitimes connus. Je suis heureux de dire que le Botswana travaille à un projet de loi pour lutter contre ce type de corruption.

Le succès de juridictions limitées comme la nôtre dépendra, dans une large mesure, de l'aide que nous pourrions recevoir de la communauté internationale. Les organes chargés de faire respecter la loi ont besoin d'une formation accrue. Par exemple, des policiers comptables pouvant examiner les comptes des personnes soupçonnées de trafic sont nécessaires. Il en est de même de programmes éducatifs contre le fléau de l'abus des drogues et la

corruption qui lui est associée. Il est clair que nous sommes très loin de sociétés exemptes de drogues, et nous ne pourrions probablement jamais atteindre cette purification à 100 %. Pourtant, nous devons continuer à lutter avec une énergie renouvelée, notamment contre les méthodes perfectionnées utilisées par les trafiquants de drogues dans le monde entier.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne la parole au Président-Directeur général du Service national de répression pour les stupéfiants et Inspecteur général adjoint de la Police du Nigéria, M. Bappah Jama'are Muhammad.

M. Muhammad (*interprétation de l'anglais*) :

Ma délégation est heureuse de participer à ces réunions de haut niveau pour examiner l'état de la coopération internationale pour la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, surtout depuis que la Déclaration politique et le Programme d'action mondial ont été adoptés par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire.

L'escalade de l'abus des drogues et du trafic illicite des stupéfiants continue de menacer la santé des personnes et de compromettre le tissu même de la société, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité nationale, la stabilité économique et le bien-être social. La Déclaration politique, par sa proclamation de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues, qui porte sur la période 1991-2000, reconnaît la nécessité de mener une action nationale, régionale et internationale efficace pour la promotion du Programme d'action mondial.

Ma délégation s'est montrée à la hauteur de ce défi, notamment aux niveaux national et régional. Notre Agence nationale d'application de la loi concernant les drogues a été renforcée et réorganisée. A cet égard, six zones opérationnelles ont été créées, d'où sont coordonnées les activités d'interdiction et d'enquête. Chaque zone a pour mandat de surveiller étroitement les aéroports internationaux, les ports maritimes et les frontières terrestres. L'Agence a également créé un Comité d'initiative pour les communications dans la lutte contre les stupéfiants, qui est chargé d'étudier étroitement les modes d'opération des trafiquants. En outre, nous espérons que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) améliorera notre école de formation à Jos, dans l'Etat du Plateau, en la transformant en un centre régional de formation desservant tous les pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest.

Le Nigéria a été l'un des premiers Etats Membres à ratifier la Convention des Nations Unies contre le trafic

illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Il a également adhéré à des accords bilatéraux avec de nombreux pays dans les domaines du trafic des stupéfiants et de l'abus des drogues et imposé des peines sévères aux toxicomanes délinquants. Compte tenu du fait que mon pays reconnaît la valeur des systèmes de contrôle des livraisons, que favorisent une meilleure harmonie et la confiance mutuelle entre les pays, le Nigéria a mis en place avec succès un système de contrôle des livraisons avec le Gouvernement britannique.

Ma délégation reconnaît le rôle du PNUCID, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants dans la lutte contre le fléau de la drogue. Le PNUCID, en particulier, a joué un rôle éminent en la matière depuis sa création. Grâce à l'organisation de colloques et d'ateliers, et surtout grâce à l'appui qu'il apporte aux activités des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues (HONLEA), le PNUCID a joué un rôle important dans les efforts de la communauté internationale pour éliminer la menace de la drogue. Cependant, le PNUCID a besoin de ressources pour mettre en oeuvre ses politiques et programmes louables. Nous espérons donc que la communauté internationale continuera de fournir ces ressources très nécessaires au PNUCID.

Il faut également compléter les efforts déployés par les Etats économiquement désavantagés en leur donnant les ressources nécessaires. A cet égard, nous tenons à réaffirmer la nécessité d'examiner sérieusement le partage avec les Etats où ils résident des sommes saisies aux trafiquants trouvés coupables. Cela est tout particulièrement nécessaire lorsque ces Etats ont contribué matériellement à l'enquête en fournissant directement et régulièrement des renseignements opportuns menant à l'arrestation des trafiquants et à la confiscation des fruits de leur crime. De telles ressources complèteraient certainement les efforts des organes de répression pertinents en les préparant mieux à lutter contre la menace de la drogue. Nous demandons également une révision à la hausse de l'actuelle somme de 3,3 millions de dollars, sur un total de 57,7 millions de dollars, attribuée à plus de 50 Etats d'Afrique pour la coopération technique en matière de stupéfiants.

Ma délégation estime que pour faciliter la surveillance et l'interception rapide des trafiquants, il faut être en mesure d'échanger rapidement les renseignements opérationnels aux niveaux appropriés. Nous demandons, à cette fin, l'établissement et le maintien de points focaux pour l'échange de telles informations par les Etats Membres.

Ma délégation appuie le projet de résolution A/48/L.12, qui prévoit que des experts peuvent être engagés par la Commission des stupéfiants pour, le cas échéant, contribuer

à la formulation de recommandations orientées vers l'action. Nous pensons qu'un tel arrangement permettrait l'injection d'idées nouvelles et viables dans les opérations tant de la Commission des stupéfiants que du PNUCID. Vu l'importance que nous leur accordons, nous approuvons également la suggestion énoncée dans le projet de résolution pour que ces questions fassent l'objet de discussions au plus haut niveau du Conseil économique et social, l'année prochaine.

En conclusion, ma délégation souhaite réaffirmer sa conviction que la coopération internationale est l'exigence principale pour lutter efficacement contre le cauchemar de la drogue. La lutte contre le trafic des drogues et la toxicomanie exige aussi constamment des idées novatrices pour contrer les manoeuvres toujours plus complexes des trafiquants. Je suis convaincu, étant donné la menace constante de ce fléau meurtrier, que nous ne pouvons plus nous en tenir à de simples clichés inefficaces, mais que nous devons prendre des mesures positives.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

L'orateur suivant est le général de division Salahuddin Tirmizi, Directeur général de l'Equipe spéciale chargée de la lutte contre les stupéfiants du Pakistan, que j'invite à prendre la parole.

M. Tirmizi (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur et le privilège de faire cette déclaration au nom de mon pays sur la question importante de l'ordre du jour que représente la lutte contre les stupéfiants.

Je voudrais commencer en exprimant l'appréciation de ma délégation au Président de l'Assemblée générale pour la déclaration importante qu'il a faite sur le contrôle international des drogues. J'aimerais également remercier le Secrétaire général pour ses rapports sur cette question et pour la déclaration qui a été lue en son nom par M. Giorgio Giacomelli, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

Ma délégation est profondément alarmée par l'ampleur des tendances vers l'intensification de l'abus, du trafic illicite, de la demande, de la production, de l'offre et de la distribution des stupéfiants et des substances psychotropes. Ces activités représentent une menace sérieuse et persistante à la santé et au bien-être des nations et un défi aux structures politiques, économiques, sociales et culturelles de toutes les sociétés. Elles affectent la vie et la dignité de millions d'êtres humains, et plus particulièrement des jeunes. La prolifération des stupéfiants non seulement explique la nette augmentation des crimes, des actes de violence et des cas de corruption, mais de plus draine constamment les ressources humaines, financières, intellectuelles et autres,

réduisant ainsi la capacité des pays dans leurs efforts de développement social et économique.

Le niveau extraordinairement élevé de consommation illicite, de trafic et de production de stupéfiants et de substances psychotropes nécessite un effort d'ensemble en matière de coopération internationale pour parvenir à contrôler la toxicomanie, ainsi que des contre-offensives aux niveaux international, régional et national. La préoccupation et la volonté universelles de prendre des mesures efficaces, cohérentes et concertées au sujet du problème de la drogue ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale, à sa dix-septième session extraordinaire, en 1990, de la Déclaration politique et du Programme d'action mondial contre les stupéfiants illicites. Depuis sa création, en 1991, le PNUCID s'est acquitté admirablement bien de ses tâches de coordination de toutes les activités de contrôle de la drogue de l'ONU et de mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la dix-septième session extraordinaire.

Aucune stratégie de contrôle de ce fléau ne peut réussir sans aborder tous les aspects du problème dans toutes ses manifestations. La production et l'offre de stupéfiants illicites sont indissociablement liées à la demande. Jusqu'à récemment, les efforts internationaux visant à réduire cette menace étaient plutôt à sens unique, se concentrant principalement sur la réduction de l'offre. Ma délégation est heureuse de constater qu'on reconnaît maintenant à sa juste valeur l'importance de réduire la demande. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite, plus tôt cette année, le Secrétaire général a déclaré :

“Alors qu'il ne peut y avoir de relâche dans les efforts dans les autres domaines de lutte contre la drogue, l'accent doit maintenant être mis sur la réduction de la demande.”

Nous partageons le point de vue selon lequel la réduction de la demande devrait faire partie d'une approche d'ensemble équilibrée pour atteindre l'objectif à long terme de l'élimination de l'abus.

Le Gouvernement pakistanais accorde une haute priorité à l'élimination de la menace de la drogue dans notre pays. Nos efforts portent sur différents aspects du problème, notamment les programmes de réduction de l'offre et la limitation du trafic des drogues illicites. Ces initiatives incluent des programmes pour l'élimination de la production de stupéfiants, l'élimination du trafic, le traitement et la réinsertion sociale des toxicomanes et l'intervention de la communauté.

D'importantes mesures administratives et législatives ont été prises récemment pour faire face au problème. Elles

comprennent la création de l'Equipe spéciale chargée de la lutte contre les stupéfiants qui, comme les institutions existantes directement engagées dans le contrôle de la drogue, procède à des enquêtes sur des cas de trafic des drogues et poursuit les criminels dans le cadre de la loi. Le mandat de l'Equipe spéciale chargée de la lutte contre les stupéfiants lui donne le pouvoir de fouiller, d'enquêter et d'arrêter les personnes impliquées dans le commerce de la drogue. Afin de traiter rapidement les crimes liés aux drogues, ces cas sont envoyés devant des tribunaux spéciaux pour accélérer la tenue des procès.

En décembre 1991, le Gouvernement pakistanais a rendu une ordonnance amendant la loi pertinente qui prévoit la destruction des stupéfiants saisis. Ainsi, d'énormes quantités de stupéfiants saisis ont été depuis détruites. En septembre dernier, le Dangerous Drug Act de 1930 a été amendé afin que les tribunaux puissent ordonner la confiscation des biens d'une personne condamnée à une peine de prison de deux ans ou plus. Selon la loi précédente, une telle confiscation n'intervenait que lorsqu'un accusé était condamné à la prison à perpétuité. En septembre également, des dispositions pertinentes de la loi ont été amendées afin d'inclure la peine de mort dans le cas de délits graves liés au trafic des drogues. De plus, en vertu d'une ordonnance présidentielle, les lacunes juridiques concernant la définition de l'opium ont été comblées dans les lois pertinentes.

Le Pakistan a enregistré des progrès sensibles dans la limitation de la production de stupéfiants. Depuis la récolte de 1978-1979, la superficie des cultures de pavot est passée de 32 200 hectares en 1978-1979 à 6 000 hectares en 1992-1993. La production d'opium est passée de 800 tonnes en 1978-1979 à environ 150 tonnes en 1992-1993. Cela a été possible grâce à la mise en place de diverses cultures de substitution, de plans de mise en valeur régionaux, de mesures d'incitation économiques et de sources de revenus de remplacement pour ceux qui cultivaient traditionnellement le pavot. Le Gouvernement a également entrepris des projets de mise en valeur de l'infrastructure en construisant de nouvelles routes, écoles et voies d'irrigation pour assurer le développement socio-économique de ces régions.

Grâce à l'intensification des mesures d'interdiction, les organes chargés de faire respecter la loi ont saisi 3 378 kilogrammes d'opium, 3 129 kilogrammes d'héroïne et plus de 160 000 kilogrammes de haschisch au cours des huit premiers mois de cette année. Ces organes maintiennent par ailleurs des liens étroits avec leurs homologues d'autres pays et INTERPOL afin d'échanger des informations sur les trafiquants de drogues et engager des poursuites pénales contre ceux-ci.

Parallèlement à l'adoption de mesures préventives pour faire respecter efficacement et rigoureusement la loi, l'éducation offre le moyen de garder les gens à l'abri des drogues. Un programme d'éducation des masses et des groupes ciblés pour les sensibiliser aux effets pernicious de l'abus des drogues est actuellement mis en oeuvre au Pakistan. Une formation en matière de prévention est également dispensée dans tout le pays à des personnes qui à leur tour formeront des travailleurs communautaires.

Les gouvernements et les organisations intergouvernementales ne sauraient à eux seuls régler ce problème. Voilà pourquoi nul effort n'est épargné pour utiliser les ressources disponibles au niveau local parmi les familles, les enseignants, les travailleurs sociaux, les chefs religieux et les personnels de santé et pour mobiliser les organisations non gouvernementales dans la lutte contre ce fléau.

A l'échelon régional, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) poursuit ses activités en matière de contrôle des drogues par l'intermédiaire d'une commission technique chargée de la prévention du trafic et de l'abus des drogues. Entre 1988 et 1992, cette commission a exécuté 20 programmes subrégionaux importants auxquels ont participé de hauts responsables politiques et d'autres professionnels dans le domaine du respect de la loi et de la réduction de la demande. Le Pakistan est partie à la Convention de l'ASACR sur les stupéfiants. De même, une organisation de coopération économique composée de 10 membres a mis en place des comités antidrogues, offrant ainsi un autre cadre régional important de coopération dans la lutte contre le trafic des drogues.

Le Programme d'action mondial est axé sur plusieurs domaines de coopération au niveau multilatéral. Ces domaines incluent la participation accrue d'institutions spécialisées et d'autres organes et institutions financières internationales des Nations Unies à des activités de prévention et à des programmes de développement de remplacement et de culture de substitution. Il convient de signaler que le Fonds monétaire international fait figurer le problème de la drogue parmi les cinq priorités mondiales. Dans les pays en développement, le trafic des drogues est lié à la pauvreté. Les programmes des institutions financières internationales visant à éliminer la pauvreté ont donc une influence directe sur l'élimination de la drogue. Il importe que les institutions financières fournissent une aide généreuse aux pays en développement, surtout à ceux qui mènent une croisade contre le trafic illicite des drogues.

Ma délégation accorde également une haute priorité à l'allocation de ressources financières, de personnel et d'autres ressources aux activités de contrôle des drogues menées dans le cadre du système des Nations Unies. Il est

donc essentiel de fournir plus de ressources au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, tant par le biais du budget ordinaire que par celui de contributions extrabudgétaires, afin qu'il puisse répondre efficacement aux besoins et exigences des pays en développement qui luttent contre la drogue.

S'agissant de l'aide économique, nous pensons que la priorité devrait être accordée aux paysans des régions de culture du pavot et que des industries devraient être créées en vue de fournir des sources de revenus et des possibilités d'emplois de remplacement. Les agriculteurs qui cultivent des produits de substitution doivent également pouvoir vendre plus facilement leurs produits sur les marchés internationaux. A cet égard, la coopération internationale revêt une importance capitale. En outre, les organes chargés de faire respecter la loi qui participent aux programmes de contrôle des drogues dans les pays en développement ont besoin d'un équipement moderne pour améliorer leurs connaissances professionnelles et leur efficacité. Les pays développés peuvent jouer un rôle important dans la fourniture de cet équipement, en assumant les coûts opérationnels élevés et en formant le personnel des organes en question.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le fléau que constitue l'abus des drogues ne peut être endigué que par une coopération internationale efficace. Les résolutions et décisions de la dix-septième session extraordinaire renferment une stratégie claire. Réitérons notre détermination de faire du Programme d'action mondial un succès grâce à des initiatives conjointes aux niveaux international, régional et national. Pour sa part, le Pakistan reste fermement résolu à prendre toutes les mesures possibles pour éliminer les problèmes des stupéfiants. Dans ce contexte, il convient de signaler à l'Assemblée que le Premier Ministre du Pakistan, Mme Benazir Bhutto, lors de la première réunion de son cabinet hier, a placé l'élimination du problème des stupéfiants parmi les six domaines prioritaires de son gouvernement.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Kacou Gervais, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire.

M. Gervais (Côte d'Ivoire) :

Au cours des deux dernières décennies, et surtout à partir de 1980, l'abus et le trafic illicites des drogues se sont accrus à un rythme effrayant, n'épargnant aucune frontière nationale, cela sans distinction des niveaux socio-économiques des pays composant notre planète. Ce phénomène n'a donc pas plus épargné l'Afrique que les autres continents.

Déjà affaiblis par une crise économique sans précédent, et sans y avoir été préparés, nos pays se sont trouvés aux prises avec le problème complexe de la criminalité et de la drogue avec toutes les conséquences sociales que celles-ci supposent. Il fallait tout apprendre de cette nouvelle menace qui se greffait sur la question non moins délicate du sous-développement.

Très vite, il a fallu se rendre compte que l'éradication de ce fléau de dimension planétaire exigeait tout à la fois de la persévérance dans la volonté politique et de la consistance dans la mobilisation d'importantes ressources humaines et matérielles, tant aux plans national et régional qu'international. Conscients de cela, les gouvernements africains ont manifesté leur volonté politique en adhérant pour la plupart aux instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes. Ils ont simultanément déployé des efforts louables pour tenter d'endiguer, voire réduire le trafic et la consommation des drogues. Ils s'attachent encore aujourd'hui, en dépit de la modicité des moyens disponibles, à faire front à la menace.

Cependant, tous ces efforts ne paraissent pas porter de fruits. L'ampleur et la complexité du phénomène vont au-delà de toutes les prévisions, et les moyens rudimentaires dont disposent nos Etats sont loin de répondre aux besoins face à l'envergure d'un phénomène aux ramifications planétaires. Sans en être la victime principale, l'Afrique aujourd'hui apparaît comme intégrée à cette vaste activité illicite dont elle est devenue une des plaques tournantes.

Comment en est-on arrivé là, et pourquoi assiste-t-on au développement spectaculaire du trafic des drogues et de l'usage des stupéfiants dans nos pays? Les causes en sont multiples, mais tiennent principalement au contexte socio-économique actuel de l'Afrique, illustré par plusieurs facteurs.

Le premier est la pauvreté. La paupérisation croissante des populations africaines est un facteur important de l'augmentation du trafic, de la production et de l'abus des drogues.

Deuxièmement, le bas prix des produits d'exportation incite les populations paysannes, influencées par les trafiquants, à la culture clandestine du cannabis ou autres spéculations agricoles à la rentabilité financière illicite, certes, mais autrement plus rémunératrices que les cultures traditionnelles. Nous n'en sommes, certes, pas encore là, mais la dépression persistante des cours et l'appauvrissement continu des masses rurales le fait craindre.

Troisièmement, la crise économique, avec son cortège de marginaux, de désœuvrés, de chômeurs et de

déscolarisés, a favorisé la toxicomanie, jusque-là inconnue en Afrique au-dessous du Sahara, mais qui, aujourd'hui, est en passe de devenir le moyen subjectif de s'évader des difficiles conditions d'existence.

Quatrièmement, les guerres civiles, la famine, les cataclysmes naturels, la sécheresse et leurs corollaires, la misère, la violence, la corruption, voire la déstabilisation des communautés, ont également favorisé l'expansion de la drogue dans nos pays, tout au moins leur production et leur commercialisation en tant que ressources de substitution.

Cinquièmement, la porosité de nos frontières due à l'insuffisance de personnels qualifiés des services de douane et de police, ainsi qu'au manque de moyens matériels de surveillance et de contrôle. Peu à peu et sans que l'on y prenne garde, l'Afrique est devenue une terre de prédilection des trafiquants, une terre de transit sans risques majeurs pour la contrebande d'origines diverses. Les statistiques indiquent que la quantité de drogues dures saisie en 1991 en Afrique représente six fois le chiffre de 1990. La progression en est exponentielle. Comment ne pas en être effrayé?

Il est évident que, livrée à elle-même, l'Afrique n'est pas en mesure de dégager les ressources considérables que nécessite la lutte efficace contre un phénomène d'une telle ampleur. La coopération internationale est dès lors indispensable pour démanteler les réseaux dans nos capitales, devenues des places fortes du transit de la drogue.

A cet égard, je tiens à rendre ici un hommage mérité au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), dont l'assistance soutenue à nos gouvernements permet de renforcer nos structures de lutte antidrogues. Il n'est point besoin de dire ici le rôle primordial joué par le PNUCID dans sa sphère d'activités. Face à la complexité et à la gravité des questions liées à la drogue, il sert d'élément de coordination des actions afin d'éviter la dispersion des efforts et le saupoudrage inutile des moyens disponibles. C'est donc tout à l'honneur du Secrétaire général de l'ONU que d'avoir pensé à coordonner les activités de lutte antidrogues par une répartition plus rationnelle des responsabilités.

Nous nous félicitons également que le bureau régional du PNUCID ait organisé à Abidjan, du 15 au 19 mars 1993, un séminaire de sensibilisation et de formation des administrateurs des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) sur le problème de la drogue. Les participants, venus de 27 pays membres de ces organisations d'intégration économique sous-régionales, ont recommandé des mesures visant à la ratification par tous les Etats des Conventions de 1961, 1971 et 1988 et à

l'harmonisation de leur législation nationale en vue de renforcer la lutte antidrogues; au renforcement de la coopération sous-régionale et régionale par la création d'une structure sous-régionale et régionale de lutte antidrogues; à l'intensification de la coopération internationale; à la formation et au perfectionnement des administrateurs chargés de la prévention, de la répression, du traitement et de la réinsertion sociale des toxicomanes; à la nécessité d'accroître l'assistance à l'Afrique, continent le plus vulnérable. Ils ont en outre recommandé l'assistance du PNUCID dans le domaine de la prévention, de la répression et de la réinsertion sociale. Ces recommandations ont été entérinées par le Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), au Caire, faisant de la lutte contre la drogue l'une des priorités des Etats africains.

S'agissant plus précisément de mon pays, la Côte d'Ivoire, faut-il rappeler qu'il a été le premier en Afrique à avoir créé un Ministère de la lutte contre la drogue? Le Gouvernement ivoirien entendait ainsi donner la mesure de sa prise de conscience face aux dangers du phénomène. N'eut été la crise économique grave que nous traversons, ce département eût continué d'exister pour servir de coordonnateur des efforts accomplis dans la lutte contre la production, la commercialisation et l'usage des stupéfiants. Malgré cela, mon gouvernement reste convaincu du bien-fondé des programmes en cours et dont la coordination est assurée actuellement par un comité interministériel de lutte antidrogué.

Malheureusement, face à l'ampleur de la tâche, nos besoins sont immenses et les moyens disponibles modestes. Venir à bout de ce phénomène va nécessiter des moyens accrus pour informer et sensibiliser nos populations sur les vrais dangers de la drogue. Mettre fin à la production de la drogue impose que d'autres sources de revenus soient trouvées ou, si l'on préfère, que nos cultures de rendement traditionnelles soient suffisamment bien rémunérées pour décourager les spéculations agricoles illicites que sont la drogue et les produits psychotropes.

Dans un excellent rapport, le Secrétariat de l'ONU mentionne, en substance, que les revenus produits par la drogue sont l'essence même des économies en crise. Il faut donc craindre que nos populations rurales, découragées par les prix trop bas des productions d'exportation, n'accroissent ce danger. De notre croissance économique dépendra donc le résultat positif de la lutte antidrogues. C'est en favorisant le développement qu'il sera possible de venir à bout de ce phénomène généré par la pauvreté et la paupérisation des masses rurales et urbaines.

Dans cette perspective, extirper la pauvreté apparaît une des mesures primordiales. Simultanément, la communauté internationale devrait convenir de mobiliser de grands

moyens pour permettre au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) de disposer de ressources sans lesquelles il est vain d'espérer le voir atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

Par ailleurs, et pour terminer, les fonds gelés des trafiquants de drogues devraient servir à renforcer la coopération non seulement bilatérale, comme c'est le cas aujourd'hui, entre pays consommateurs et pays producteurs, mais également inclure les pays de transit des stupéfiants comme les nôtres. Il y va de la nécessité d'extirper ce fléau, face auquel la notion de responsabilité partagée invoquée par la résolution 47/102 de l'ONU prend tout son sens.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole au colonel Saleh Mohammed Al-Sheikh, Secrétaire général adjoint du Ministère de l'intérieur saoudien chargé des affaires humanitaires.

M. Al-Sheikh (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) :

Le trafic des stupéfiants prend de l'ampleur à l'échelle internationale. Les institutions compétentes engagées dans la lutte contre les drogues sonnent l'alarme quant au danger que présente l'expansion sans précédent de ce trafic. Le prix de certaines drogues, comme l'héroïne, a même baissé dans certaines régions en raison de la disponibilité et de l'offre abondante. Même ainsi, les bénéfices réalisés par les trafiquants de drogues restent élevés et varient d'un endroit à l'autre, sur le long chemin menant des pays producteurs aux pays de distribution et de consommation.

La contrebande des drogues se fait par les moyens de camouflage les plus efficaces, et parfois par le recours à la corruption, à l'offre de gains matériels et, s'il le faut, à la force et la coercition. Par conséquent, il est devenu beaucoup plus difficile de lutter contre le trafic international des stupéfiants, surtout maintenant que les trafiquants cherchent à blanchir leurs revenus illicites grâce à la collusion de nouveaux réseaux d'intermédiaires et semblent avoir découvert des pays et centres financiers où les opérations de blanchiment d'argent se déroulent pratiquement sans entrave. Il est évident que la tâche des services de lutte contre les drogues est devenue bien plus complexe, le trafic des drogues n'étant plus l'affaire de petits distributeurs. Il est actuellement détenu par des cartels mondiaux ou régionaux qui disposent d'instruments et de méthodes de contrebande, de distribution et de blanchiment d'argent les plus modernes. Certaines études indiquent que les rendements financiers du trafic des stupéfiants ont dépassé de loin les revenus pétroliers.

Il n'est donc pas surprenant que la communauté internationale se préoccupe toujours gravement de cette question, en raison des effets dangereux des stupéfiants et

des problèmes médicaux, sociaux, économiques et de sécurité qu'ils provoquent. Il s'agit d'un fléau qui menace impitoyablement et sans relâche l'existence même de l'humanité et qui aboutira sûrement à la désintégration de la famille et à la destruction du tissu social du pays où il sévit. Nous, dans le Royaume d'Arabie saoudite, considérons que les drogues posent un danger bien plus grave que celui des armes destructrices des guerres modernes.

Ayant été témoin de la prolifération étendue et dangereuse des drogues dans de nombreux pays, le Royaume n'a pas attendu que ce fléau mortel l'attaque. L'Arabie saoudite a pris toutes les mesures et les précautions possibles pour empêcher l'apparition d'un problème national de drogues dans le Royaume et continue de déployer tous les efforts possibles dans ce sens, aux plans local, régional et international. Elle a signé les accords internationaux de lutte contre la prolifération des stupéfiants et des substances psychotropes, promulgué des lois pour combattre les contrebandiers et les revendeurs de ces poisons mortels, encouragé les accords bilatéraux et en a signé un certain nombre.

Les efforts de lutte contre les drogues ne seront fructueux que grâce à une coordination et une coopération étroites et totales entre tous les organes et services de lutte contre les drogues dans tous les pays. De tels efforts de coopération sont effectivement parvenus à contrecarrer de nombreuses tentatives de contrebande de drogues. La guerre contre les drogues et les organisations criminelles qui en font le trafic ne pourra être efficace sans une action commune de toutes les parties concernées. C'est pourquoi il y a quelques années, les pays arabes, y compris le Royaume d'Arabie saoudite, ont convenu d'une stratégie concertée pour assurer la coopération dans la lutte contre les stupéfiants, grâce à l'échange d'informations entre les Etats arabes en vue de contrecarrer toute tentative de contrebande de drogues sur leurs territoires.

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 appelle les parties à la Convention à adopter des lois conformes à ses dispositions. La Convention constitue le moyen le plus efficace pour lutter contre le trafic des drogues grâce à la revitalisation de la coopération internationale et de l'assistance juridique mutuelle et à la recherche de méthodes pénales visant à empêcher les trafiquants de drogues de récolter les fruits de leurs activités illicites. Elle encourage l'adoption de lois faisant du blanchiment d'argent un crime et a pour but d'empêcher que les frontières internationales ne forment des barrières aux efforts déployés pour appréhender les contrevenants, d'autant que les trafiquants de drogues, eux, ne sont limités par aucune frontière.

Dans la foulée de la Convention, le Royaume d'Arabie saoudite a cherché à préparer, par l'intermédiaire de ses autorités compétentes, des projets de lois spéciales relatifs à l'extradition de criminels, à l'assistance juridique mutuelle, au crime de blanchiment d'argent et élaboré une nouvelle loi antidrogues, dont la formulation est presque complétée et qui est conforme à la Convention de 1988. Ainsi, le Gouvernement d'Arabie saoudite aura adopté les lois les plus modernes concernant la lutte contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes.

La délégation du Royaume d'Arabie saoudite souhaite rappeler aux distingués délégués que, outre les mesures ci-haut mentionnées qui ont été prises pour prévenir la prolifération des drogues, nous devons nous concentrer sur les priorités locales que sont l'information du public sur les dangers moraux, médicaux, sociaux et économiques de la toxicomanie, l'adoption de lois sévères contre les trafiquants de drogues, l'offre de traitement aux victimes du trafic des drogues et l'établissement de services antidrogues efficaces dotés des instruments techniques les plus modernes.

Je tiens à réaffirmer que l'Arabie saoudite appuie résolument tous les efforts internationaux visant à lutter contre le trafic des drogues grâce à la coopération et au dialogue constructif fondés sur le profond respect accordé aux expériences que possèdent les Etats et les peuples et à leur patrimoine culturel respectif.

L'intérêt que manifeste l'Arabie saoudite pour appuyer les programmes de l'Organisation des Nations Unies et le mécanisme de coopération internationale, ne découle pas de la portée de ce fléau dans le Royaume, mais plutôt d'un sens de nos responsabilités internationales d'une part, et, d'autre part, de notre conviction que le trafic des drogues ne reconnaît pas les frontières internationales. La direction que prend le trafic des drogues, au niveau international dans les années 90 nous préoccupe beaucoup, car il s'étend et ses méthodes deviennent de plus en plus perfectionnées. Cette situation pose de graves problèmes à la communauté internationale à un moment où elle tente de promouvoir un comportement éthique et s'efforce par tous les moyens de lutter contre les trafiquants de drogues.

Notre gouvernement accueille avec satisfaction les efforts internationaux déployés en vue de coopérer dans le domaine de la sécurité aux niveaux régional et international. L'Arabie saoudite apprécie particulièrement les efforts que font l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres pour créer, au plan international, le climat propice au renforcement de la lutte antidrogues.

Je voudrais souligner la nécessité de formuler une stratégie d'ensemble qui associerait la théorie et la pratique, ainsi que la prévention et l'application de la loi.

Pour réaliser cet objectif, nous devons nous montrer solidaires en tant qu'Etats, organisations et institutions spécialisées pour créer une société internationale jouissant de la sécurité, de la quiétude et de la prospérité.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. Mohammed Taryam, Directeur général des Affaires de sécurité au Ministère de l'intérieur des Emirats arabes unis.

M. Taryam (Emirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) :

Avant tout, qu'il me soit permis de rendre hommage aux efforts inlassables et aux contributions constructives de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Je voudrais réaffirmer notre engagement à nous acquitter des fonctions et des tâches définies dans le Programme d'action mondial sur la coopération internationale contre les drogues dans le contexte de la Décennie des Nations Unies contre la drogue.

Il est clair que le problème de la drogue est l'une des questions les plus importantes et les plus pressantes qui touchent la sécurité et l'avenir même de l'humanité, de par la gravité de ses conséquences. Outre son aspect local, c'est un problème mondial car il affecte les conditions économiques, sociales, politiques et de sécurité de la plupart des pays du monde. Nous sommes convaincus que ce problème ne peut être traité de façon efficace au seul niveau local ou par la seule réflexion locale. Le problème de l'abus des drogues n'est pas limité à l'intérieur des frontières nationales d'un seul pays, mais transcende ces frontières et touche d'autres pays. C'est là que réside l'aspect mondial du problème. Nous ne pouvons nous bercer d'illusions et prétendre qu'il existe un seul pays de la planète qui soit à l'abri des risques et périls de ce fléau pernicieux qui menace l'humanité dans son ensemble et dont la gravité empire d'une année à l'autre.

En dépit des efforts internationaux déployés dans ce domaine, l'exploitation de nouvelles drogues et les efforts continus des trafiquants pour les promouvoir dans le monde entier, ont rendu le problème encore plus complexe et difficile à résoudre.

Nous avons fait d'immenses progrès depuis que la première Convention sur les drogues a été signée à Shanghai en 1908. Depuis, les conventions et protocoles internationaux se sont succédés pour tenter de répondre aux aspirations de la communauté mondiale à une formule permettant de contrôler l'offre, la demande et le trafic des drogues illicites. Nous avons eu jusqu'ici 15 conventions et protocoles de ce genre, les plus importantes étant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, amendée par

le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Tous ces instruments constituent des efforts résolus de la part de la communauté internationale au cours d'une longue période, visant à rationaliser l'action et la stratégie mondiale contre l'usage de drogues illicites aux niveaux national, régional et international.

Les Emirats arabes unis ont mis au point une stratégie locale fondée sur les stratégies globales définies par les organisations internationales et régionales ainsi que sur la stratégie arabe élaborée par le Pan-Arab Bureau for Drug Control. Par égard pour les conventions internationales dans ce domaine auxquelles mon pays est partie, nous essayons d'harmoniser nos conditions locales et régionales dans ce sens. Les autorités compétentes dans les Emirats arabes unis s'efforcent d'harmoniser notre législation nationale sur la lutte contre les drogues pour qu'elle soit conforme aux dispositions de ces conventions. Nous travaillons aussi à un projet de loi sur le blanchiment des fonds de provenance criminelle en général, en mettant l'accent tout particulièrement sur le crime de la drogue.

Notre stratégie se concentre sur la réduction de la demande et la prévention de l'usage des drogues illicites en mettant au point un plan d'ensemble visant à sensibiliser l'opinion et à traiter et réadapter les drogués tout en prenant des mesures pour faire respecter la loi. La supervision et le suivi sont assurés par un haut comité national de lutte contre les drogues dont les efforts porteront également à empêcher l'entrée de ces substances toxiques dans notre pays. La coopération régionale et internationale et l'échange d'informations sont essentiels à cet égard.

Dans la promotion de cette action internationale, nous continuons d'oeuvrer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social, et la section des stupéfiants ainsi que d'autres organisations et organismes internationaux. La diffusion et l'échange d'informations, aussi bien que la participation à des conférences et congrès et à des programmes de formation qu'offrent ces organismes sont d'une importance capitale.

Le 3 octobre 1992, les Emirats arabes unis ont accueilli la Conférence mondiale des experts de la lutte contre les drogues, à laquelle ont participé 31 Etats et neuf organisations internationales. La Conférence a adopté, à la fin de ses travaux, un ensemble de recommandations importantes visant à consolider les efforts de tous les Etats et organisations internationales afin qu'ils coopèrent pour faire face à cette menace qui met l'humanité tout entière en

danger, en procédant à des échanges d'informations et d'expertise et en organisant des conférences et réunions aux niveaux local, régional et international. Bien que la promotion de la coopération internationale pour affronter ces problèmes se fasse en toute bonne foi, nous aimerions qu'elle puisse être élargie dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Cette Convention offre une bonne base juridique pour ce type de coopération. Dans ce contexte, nous lançons un appel aux pays qui n'ont ni adhéré à cette convention et/ou ne l'ont pas encore ratifiée, de le faire sans tarder. Nous demandons également que les programmes de formation dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soient améliorés en qualité et en quantité, notamment à l'égard de la formation des cadres des services de police et des douanes, qui sont chargés de faire respecter les lois dans la lutte contre les drogues. Les pays qui en bénéficient devraient donner leur propre évaluation de ces programmes de formation afin qu'ils puissent continuer à être améliorés.

En ce qui concerne la question du paiement de compensations aux cultivateurs dans les pays producteurs de stupéfiants et du développement de cultures de substitution, mon pays appuie les recommandations présentées dans les conférences internationales sur la lutte contre les drogues.

Nous estimons que l'ONU, avec ses institutions spécialisées, est l'organisation mondiale la mieux qualifiée pour appliquer ces recommandations et les traduire en réalités concrètes, afin de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du développement rural de substitution, et de mettre fin aux menaces posées à l'environnement par suite des cultures illicites et de la production de stupéfiants. Afin d'éviter une dégradation économique et sociale dans les pays producteurs, la communauté internationale doit fournir une assistance technique, économique et financière à ces pays en vue de promouvoir un développement important qui leur permette de lutter contre le trafic à travers les pays de transit et de réduire la capacité de satisfaire la demande de drogues dans les pays consommateurs. Ma délégation demande également que des mesures très strictes soient prises dans le domaine de la surveillance des revenus illicites des trafiquants et que l'on criminalise, au plan international, la pratique du blanchiment des capitaux. Lutter contre l'abus et le trafic des drogues fait partie intégrante de la nécessité de s'attaquer de manière globale aux problèmes économiques et sociaux qui frappent les pays du monde, de façon à permettre à ceux-ci de parvenir à un développement durable et à la stabilité totale. Il est manifeste que les troubles politiques, les situations de récession économique et les catastrophes naturelles qui ont touché de nombreux pays ont eu de très graves conséquences qui tendent à augmenter le nombre des

personnes qui, poussées par l'adversité, tentent de chercher refuge dans la toxicomanie et l'abus des drogues.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que la lutte contre les drogues n'est tout simplement pas une question nationale ou régionale, mais également une question internationale, à laquelle il faut s'attaquer dans l'intérêt de l'humanité.

La Présidente (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne maintenant la parole à M. Isaac Barreto Ribeiro, Président du Conseil fédéral des drogues du Brésil.

M. Barreto Ribeiro (Brésil) (*interprétation de l'espagnol*) :

La question des drogues appartient à un genre de problèmes dont on peut affirmer deux choses avec certitude : la première est que nous reconnaissons la portée globale du problème; la seconde est que nous sommes conscients de ce que toute solution proposée exigera une vaste coopération internationale.

C'est pourquoi, la ferme volonté politique des Etats, démontrée par la conclusion d'accords nationaux et l'application effective, d'un commun accord, de mesures pour traiter ce problème, pourrait paraître suffisante pour que nous puissions imaginer un avenir dans lequel les drogues, bien que soulevant toujours une préoccupation, auraient cessé d'être une menace grave à la survie même de la société.

Il est surprenant toutefois que la lecture des rapports publiés récemment sur la question nous laisse l'impression qu'en dépit de tout ce qui a été fait, la situation des drogues est dans bien des cas semblable à celle que nous avons connue il y a quelques années. Et ce n'est certainement pas dû à l'inertie ou à l'absence d'action.

S'agissant de la répression des drogues, la Division de répression des drogues du Département de la police fédérale a actuellement engagé les 11 programmes suivants :

Premièrement, le programme d'élimination du cannabis. En 1992, on a arraché plus de 2 millions de plants de cannabis. Au cours de la même année, on a confisqué près de 19,5 tonnes de cannabis prêtes à la consommation. Cette année-ci, on a déjà détruit plus de 2,1 millions de plants de cannabis. Les exploitations rurales se consacrant à la culture illégale pourront être saisies et retournées à l'Etat.

Deuxièmement, le programme d'élimination de l'*epadú*, connu également comme la coca brésilienne. Par suite des mesures prises par la police fédérale, la quantité de terres utilisées pour la culture de l'*epadú* diminue d'année en année.

Troisièmement, le programme de lutte contre le crime organisé. C'est un programme qui vise à l'échange d'informations sur les trafiquants de drogues entre différentes agences spécialisées dans la lutte contre les drogues.

Quatrièmement, le programme destiné à combattre les cartels. La preuve du succès de ce programme, c'est que la police fédérale a pu éviter que près de 7 000 tonnes de cocaïne soient acheminées vers le marché de consommation.

Cinquièmement, le programme de contrôle des produits chimiques et de leurs dérivés utilisés dans la fabrication de drogues. Grâce au recours à l'informatique, on est parvenu à mieux surveiller les mouvements des substances soumises à un contrôle international.

Sixièmement, le programme d'interdiction de drogues illicites dans lequel on utilise des chiens dressés.

Septièmement, le programme qui prévoit l'organisation de symposiums pour faire prendre conscience des dangers des drogues.

Huitièmement, le programme de surveillance fluviale et maritime.

Neuvièmement, le programme conçu pour intercepter les communications par radio dans la région de l'Amazonie.

Dixièmement, le programme consacré à l'interdiction des drogues dans les ports et aéroports.

Et, onzièmement, le programme informatique qui permet de créer une banque de données.

Telles sont les principales activités entreprises actuellement par la police fédérale dans le domaine de la répression des drogues illicites.

En ce qui concerne la prévention et la réadaptation, le Conseil fédéral des stupéfiants, organe central chargé de la politique nationale des drogues au Brésil, a approuvé le Plan national contre les drogues, dont les lignes principales d'action comprennent, notamment, une systématisation des informations disponibles sur la situation des drogues, la formation d'agents de prévention, la mobilisation de la communauté et le perfectionnement de la législation pertinente.

Pour réaliser les objectifs fixés dans la politique nationale de lutte contre les drogues, les stratégies suivantes ont été présentées : premièrement, le développement d'un recensement épidémiologique qui permettra de connaître le problème dans toutes ses dimensions et avec tous les détails

possibles; deuxièmement, l'articulation du système national de prévention; troisièmement, la réalisation, conjointement avec la presse, de campagnes de sensibilisation et de prévention; quatrièmement, la formation d'experts en matière de prévention des drogues; cinquièmement, la sensibilisation de la communauté pour qu'elle appuie les campagnes de prévention, de traitement et de réinsertion des toxicomanes; sixièmement, l'utilisation du système d'éducation comme mécanisme de prévention primaire; et enfin, l'adaptation du réseau de base de la santé au traitement des toxicomanes.

Le Brésil a toujours apporté sa contribution à l'effort international de coopération dans la lutte contre les drogues. De même, il a toujours essayé de renforcer les moyens à sa disposition pour faire front à ce défi sur le plan interne.

Dès son accession à la présidence, le Président Itamar Franco a imposé au Gouvernement le respect des principes d'éthique. La lutte contre les drogues doit être une lutte pour l'éthique, menée avec éthique, une lutte qui ne doit pas perdre de vue les principes du droit et surtout le respect des droits de l'homme.

La séance est levée à 20 heures.
